



CRTE CRST LEADER

Emma Lanneau-Ahmadi, Polytech Tours

TABLE DES MATIÈRES



Introduction du sujet	p.2
Méthodologie	p.3
Pays Loire Val d'Aubois	
Diagnostic territorial	p.5
Dispositifs - Entretien	p.8
Pays de la Châtre en Berry	
Diagnostic territorial	p.13
Dispositifs - Entretien	p.16
Parc Naturel Régional de la Brenne	
Diagnostic territorial	p.20
Dispositifs - Entretien	p.22
Pays Castelroussin Val de l'Indre	
Diagnostic territorial	p.26
Dispositifs - Entretien	p.29
Étude comparative	p.31
Conclusion	p.33
Bibliographie	p.34
Annexes	
Annexe 1 - Fiche CRTE	p.35
Annexe 2 - Fiche CRST	p.40
Annexe 3 - Fiche LEADER	p.43

INTRODUCTION DU SUJET



La Région Centre-Val de Loire est constituée de 6 départements : Le Cher, l'Indre, Le Loiret, Le Loir-et-Cher, L'Indre-et-Loire et l'Eure-et-Loir qui s'étendent sur une superficie de 39 151 km², avec une population de 2,56 millions d'habitants, soit environ 4% de la population française. Le Centre-Val de Loire comporte deux métropoles : Tours et Orléans, la capitale régionale. La Région possède une position géographique stratégique dans les échanges Nord-Sud européens avec une importante activité logistique sur l'axe ligérien.

Ce territoire est diversifié dans sa densité de population, il met en exergue des divergences et comme le montre la carte ci-dessus, 39,50% de la population est considérée comme peu dense. Ce taux se trouve majoritaire, succédé avec 27,82% de la population caractérisée par une densité intermédiaire. Ces chiffres montrent que la Région Centre-Val de Loire présente une densité de population faible, soit 66 habitants par km², autrement dit une densité de population moitié moindre qu'à l'échelle nationale, ce qui démontre que la région est peu peuplée. Il faut noter que le Cher et l'Indre possède les densités de population les plus faibles avec respectivement 42 (302 306 habitants au 1er janvier 2022) et 32 (219 316 habitants au 1er janvier 2022) hab./km². Nous pouvons alors nous demander pourquoi ces territoires sont peu denses ? Les raisons qui ressortent des études effectuées sur la densité de population dans la région proviennent des problèmes d'attractivité, d'équipements, de mobilité, d'étalement urbain, finalement un manque d'accès aux services. Des propos que nous pourrions retrouver lors des entretiens effectués avec les présidents et directeurs des territoires étudiés.

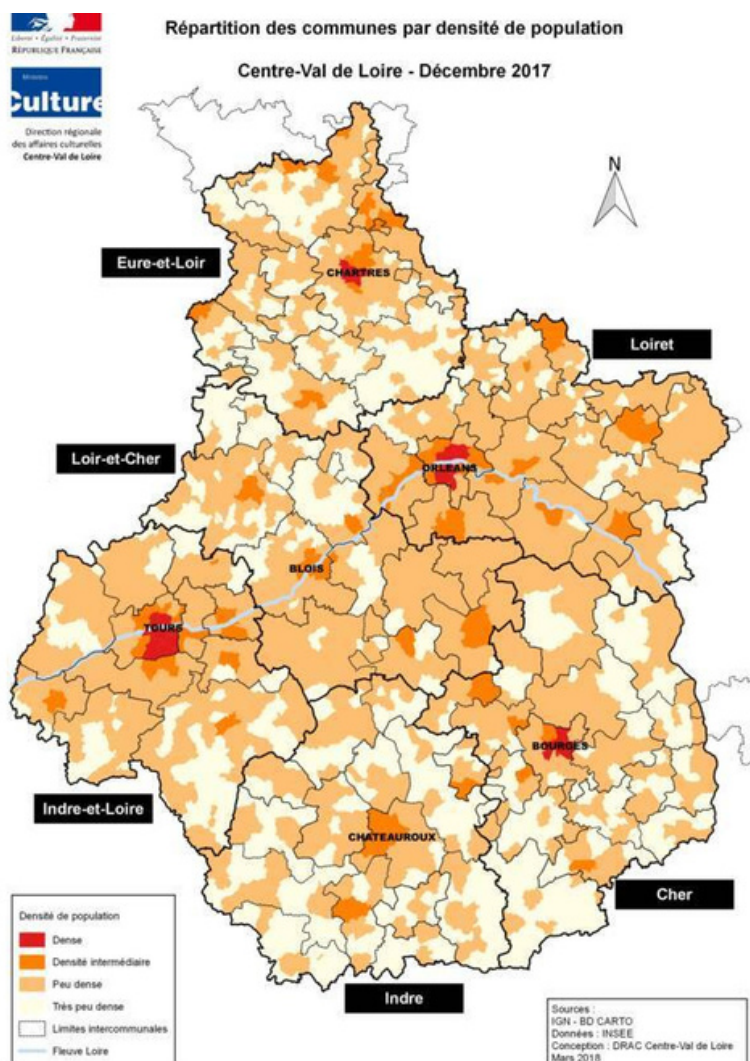


Figure 1 : Carte de la répartition des communes par densité de population dans la Région Centre-Val de Loire

La commande s'est axée sur les départements du Cher et de l'Indre dans le but d'étudier l'efficacité des dispositifs d'appui aux territoires ruraux. Ces dispositifs d'accompagnement ont été mis en place afin d'aider les territoires peu denses à subvenir aux besoins de la population à travers une réponse aux objectifs des politiques territorialisées. Nous parlerons du CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique), du CRST (Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale) et de la contribution LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale).

Ces trois dispositifs ont été mis en place dans certains territoires de ces deux départements, tels que le Pays Loire Val d'Aubois, Pays de la Châtre en Berry, le Parc Naturel Régional (PNR) de la Brenne ainsi que le Pays Castelroussin Val de l'Indre que nous allons étudier par la suite.

Pour introduire comme il se doit le sujet, nous allons définir ce que sont les dispositifs un à un.

Le CRTE (ANNEXE 1) est la traduction de l'ambition d'un projet de territoire avec la transition écologique et la cohésion territoriale comme axes capitaux. Le but est de concourir à une atteinte des objectifs nationaux en matière de stratégie nationale bas-carbone, de biodiversité, de Plan national d'adaptation au changement climatique et de préservation des ressources naturelles. Ce contrat bénéficie des crédits du Plan de relance.



Figure 2 : Logo du CRTE

Le CRST (ANNEXE 2), quant à lui, est un nouveau mode de financement régional qui présente une volonté de rapprocher la Région et les territoires dans un seul but : équilibrer et respecter les initiatives locales. Le CRST réside dans l'idée d'un partenariat et de la confiance entre la Région et ses acteurs locaux avec un objectif : développer l'emploi et l'économie, favoriser le mieux-être social, renforcer le maillage urbain et rural et enfin, accompagner la transition écologique des territoires.



Figure 3 : Logo du CRST

La contribution LEADER (ANNEXE 3) consiste en un soutien aux territoires ruraux devant définir une stratégie de réponse aux besoins des habitants. Les projets mis en œuvre dans le cadre de cette démarche sont financés par les crédits FEADER et par des crédits nationaux provenant de l'État, des collectivités territoriales, des fonds publics... La contribution LEADER repose sur un système qui optimise la priorisation des données venant du terrain afin de construire des projets sur des bases concrètes et satisfaisant les besoins locaux.



Figure 4 : Logo de LEADER

MÉTHODOLOGIE



Pour mener à bien cette étude, reprendre le travail des stagiaires de l'année précédente a été nécessaire car le sujet s'inscrit dans la continuité du rapport de l'année 2021. Ensuite, une étude approfondie des trois dispositifs a été effectuée et des fiches ont été réalisées afin d'appréhender et de connaître au mieux le sujet. Choisir 4 territoires-test a été la prochaine étape avec les deux critères suivants : qu'ils se trouvent dans le Cher ou dans l'Indre et qu'ils possèdent les trois dispositifs d'appui aux territoires ruraux. Le choix s'est fait assez rapidement et a été complété par un envoi de lettre pour une demande d'entretien. Les réponses se sont plutôt bien succédées et les entretiens se sont organisés par la suite. Une grille informative leur a été transmise par mail afin de nourrir les diagnostics territoriaux. Le reste de la grille d'entretien a été découverte au moment du rendez-vous.



<https://www.linkedin.com/company/pays-loire-val-d-aubois/about/>

PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS



Figure 5 : Carte de la Région Centre-Val de Loire – Pays Loire Val d'Aubois mis en exergue (rouge)
Source : Cartes de France

DIAGNOSTIC TERRITORIAL



Démographie

Le territoire du Pays Loire Val d'Aubois compte une population totale en 2020 de 26 462 habitants avec une densité de 25 habitant/km². Le territoire enregistre une baisse démographique (-0,8% de population entre 2011 et 2020) et un vieillissement de la population, en sachant que les personnes âgées 20-24 ans représentent 3,2% de la population (-4,3% pour le département) et les 60-69 ans représentent 21,9% (-20% pour le département). Le repli démographique des villes proches comme Bourges et Nevers constitue un frein à un solde migratoire positif qui a pendant longtemps permis au territoire de connaître une certaine stabilité de sa population.

Concernant la part de pauvreté dans le territoire, il faut savoir que la périurbanisation de Nevers sur la frange et du territoire se traduit par un niveau de vie ponctuellement comparable à celui des territoires limitrophes ruraux. Sur le reste du territoire, la faible représentation des CSP+ (désigne les catégories socioprofessionnelles les plus favorisées en France) se traduit par un revenu médian plus faible que les territoires voisins. Ainsi, le salaire net horaire moyen (en 2013) était de 11,45 € sur le Pays Loire Val d'Aubois contre 12,4 € pour le département du Cher. Ce revenu faible et la pauvreté qu'il peut engendrer s'explique également par la part des retraités qui est plus élevée sur le territoire et qui disposent de revenus moindres notamment pour les anciens salariés du secteur agricole. D'une manière générale, la pauvreté concerne principalement les jeunes de moins de 30 ans.

Les revenus médians sont faibles sur le territoire avec une moyenne qui s'établit à 17 900 € par an. Celui-ci n'est que très rarement dépassé parmi les 50 communes du Pays (revenu de plus de 20 500 € dans seulement 4 communes). Cet état confirme globalement la faible présence de CSP+.

Historique politique

Il y a eu un changement d'élus pour la mandature 2020-2026 qui a été renouvelée. Le syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois dispose d'une assemblée délibérante composée de 69 titulaires et 66 suppléants, soit un comité syndical de 135 délégués. Il faut noter que 55,1% des titulaires et 81,6% des suppléants sont de nouveaux délégués et ces pourcentages sont très nettement supérieurs au renouvellement de la mandature précédente (2014-2020).

Habitat

Le parc des logements privés est en hausse (+3% en 10 ans) malgré une augmentation de la vacance depuis 2007 (14% environ en 2017). En 2017, le parc des logements est occupé à 75,6% par des propriétaires occupants. Le parc locatif privé concerne 15,1% des logements et celui en HLM, seulement 6,9%. Il existe peu de solutions de logements locatifs adaptées à la composition et aux revenus des ménages en dehors de l'offre du parc social, car le parc locatif privé est ancien et énergivore.

Equipements

En matière d'équipements sportifs et de loisirs, on peut en distinguer : 3 relevant de la gamme supérieure BPE : parcours sport-santé, musée, cinéma itinérant ; 16 de la gamme intermédiaire : salle de sport, gymnase, piscine, terrains d'athlétisme, skate parc ; 76 de la gamme de proximité : terrains de grands jeux, de tennis, multisports, jeux de boules.

Si des installations sportives sont neuves (nouveau complexe sportif Céline Dumerc à Nérondes, stade de Sancoins), d'autres bien qu'entretenues sont anciennes et vieillissantes (gymnase de La Guerche par exemple).

26 462 habitants
(2020)

25 hab/km²

Baisse démographique :
-0,8% entre 2011 et 2020

Vieillesse de la population

Revenu annuel
médian moyen :
17 900€

Parc des logements privés en hausse

Augmentation de 14% de la vacance

DIAGNOSTIC TERRITORIAL



Sur le plan culturel, le territoire apparaît bien doté : Un label Pays d'art et d'histoire du ministère de la Culture (ateliers pédagogiques, visites guidées, accueil des scolaires...) ; 3 intercommunalités avec un contrat culturel de territoire ; 2 centres d'interprétation pour la découverte du territoire (parcours scénographique ludique et interactif) ; 2 routes culturelles du conseil de l'Europe (charte des abbayes cisterciennes et route du patrimoine industriel européen) ; 43 monuments protégés ; 2 médiathèques (La Guerche et Sancoins) ; 1 salle de spectacle privée.

Sur le plan éducatif, il y a des écoles et des regroupements pédagogiques pour l'enseignement primaire et 4 collèges pour l'enseignement secondaire. Ils offrent ainsi un parcours complet pour l'enseignement jusqu'au cycle 4. Le territoire dispose également d'un lycée d'enseignement agricole ouvrant la porte sur les métiers de services aux personnes et à la vente en espace rural. Au total, on dénombre 13 équipements d'enseignement de la gamme intermédiaire et 29 équipements de la gamme de proximité (base BPE). L'entrée au lycée et la poursuite d'études supérieures supposent de quitter le territoire du Cher voire de la Région Centre-Val de Loire.

Sur le plan associatif, il existe des associations sportives bien ancrées et structurées proposant des offres sportives variées entre les sports collectifs et les sports individuels. Par exemple, le Val d'Aubois handball a été créé à l'échelle du territoire dans le but de développer la formation des jeunes et de proposer l'accès des équipes aux compétitions de l'élite régionale.

De plus, diverses associations d'investissement dans la valorisation des patrimoines locaux (Moyen-Age, animaux emblématiques, ouvrages), l'animation (comité des fêtes, foire économique) et le spectacle vivant (troupes de théâtre, programmation professionnelle à la salle du Luisant par exemple) se sont développées.

Le territoire est donc relativement dynamique à la fois pour l'offre à la jeunesse et pour celle aux adultes nonobstant les limites du bénévolat associatif.

Economie

Le territoire regroupe 5 295 emplois et 10 693 actifs étaient occupés en 2017. Les emplois sont occupés dans les différents secteurs et selon la répartition suivante :

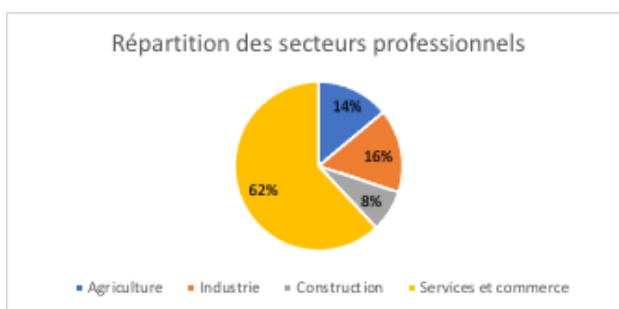


Figure 6 : Répartition des secteurs professionnels du Pays Loire Val d'Aubois

Parmi les 2079 établissements que compte le territoire, 45% relèvent de la sphère productive et 56% de la sphère présentielle. Malgré une tertiarisation de l'économie locale, l'agriculture et l'industrie sont très présentes sur le territoire où 96,6% des établissements comptent moins de 10 salariés.

C'est dans l'industrie et le secteur de la construction que l'on trouve les principales entreprises qui emploient jusqu'à plus de 50 voire plus de 100 salariés (8 établissements). Elles sont spécialisées dans la construction mécanique (embrayage, motorisation, micromécanique, serrurerie...) et les matériaux (chaux et ciment, terre cuite, bois scié).

Relations interterritoriales

Le Pays Loire Val d'Aubois a amorcé diverses coopérations avec les territoires de projets voisins. Durant la décennie 2000 a été mis en place le schéma global de collecte et de traitement des déchets ménagers avec le Pays Berry Saint Amandois (terminé). Durant la décennie 2010, un pôle d'excellence rurale orienté sur la filière viande avec le Pays Berry Saint Amandois (terminé) a été créé, ainsi qu'un soutien commun à la mission locale Cher Sud avec le Pays Berry Saint Amandois (toujours en cours) et un programme LEADER

DIAGNOSTIC TERRITORIAL



2014-2020 du GAL Berry Val de Loire avec le Pays Sancerre Sologne (terminé). Enfin, durant la décennie 2020 s'est présenté le nouveau programme LEADER 2023-2027 du GAL Berry Val de Loire avec le Pays Sancerre Sologne (en cours de lancement).

Le Pays Loire Val d'Aubois n'a aucune difficulté à coopérer avec les territoires ruraux du Cher. En revanche, les relations sont extrêmement contrariées avec l'agglomération de Nevers depuis l'ouverture des travaux du SCoT rural, si bien qu'aucune coopération politique n'est actuellement envisageable en inter-régional.

Coupures physiques

Le territoire du Pays Loire Val d'Aubois n'est pas enclavé. Nous l'observons avec la présence d'une rivière (Allier) et d'un fleuve (Loire) qui se franchissent par au moins 4 ponts. Le territoire s'inscrit dans le grand corridor des circulations qui relie l'agglomération parisienne à la vallée du Rhône ainsi que la Méditerranée au grand ouest : 2 autoroutes proches (A77 et A71), 1 route nationale et 2 ex-RN départementalisées, un canal navigable (canal latéral à la Loire), une voie ferrée double et 3 gares. Il est également au carrefour des plusieurs itinérances vélo (Loire à vélo, Cœur de France à vélo, Saint Jacques à vélo, Via Allier).

Néanmoins, certaines parties du territoire (vers le Sud et l'Ouest) sont plus éloignées des services (par exemple : temps d'accès aux 4 paniers d'équipements BPE supérieur à 15 voire 20 minutes dans 50% des communes du territoire).

Concernant les coupures perceptibles, nous pouvons voir des pédo-paysages et pratiques agricoles avec des grandes cultures de céréales (blé, colza, orge) au nord et de la polyculture-élevage au sud (prairie, bocage, bovin viande) ; du peuplement avec des densités plus élevées dans les polarités de l'armature situées dans les vallées de l'Aubois et de la Loire et enfin au niveau socioéconomique, des services, commerces et industries dans la partie orientale (entre l'Aubois et la Loire).



Figure 7 : La Guerche-sur-L'Aubois, la Tuilerie



Figure 8 : Photo d'un site - Pays Loire Val d'Aubois



Figure 9 : Salle de spectacle - Pays Loire Val d'Aubois

DISPOSITIFS

Bases de la contractualisation

Concernant le **Contrat de Relance et de Transition Écologique**, 3 orientations stratégiques ont été prises :

- Un territoire de solidarité gage de cohérence sociale et spatiale :

- Conforter les pôles de l'armature territoriale,
- Rénover l'habitat et adapter l'offre de logement, organiser la mobilité,
- Promouvoir un développement commercial équilibré,
- Renforcer le maillage en équipements et services,
- Modérer la consommation d'espaces,
- Conforter l'armature des espaces naturels, agricoles et forestiers et protéger les paysages,
- Conforter l'accès à la santé et aux services publics, l'accès à la culture, à l'éducation et aux sports,
- La revitalisation des centres bourgs,
- La rénovation des logements,
- La mobilité,
- La réduction des inégalités sociales.

- La valorisation des ressources locales pour développer les activités et l'emploi :

- Valoriser les grandes filières productives du territoire,
- Conforter l'économie présentielle et le tourisme,
- Capitaliser sur les infrastructures de communication,
- Accompagner les filières locales,
- Promouvoir l'économie circulaire et la croissance verte,
- Développer les activités agricoles et forestières,
- Favoriser l'accueil des entreprises (espaces à vocation économique),
- Bien gérer les paysages du territoire et le développement économique,
- Le soutien au commerce et à l'artisanat,
- L'économie circulaire,
- L'aménagement et les usages numériques,
- Le tourisme durable et la valorisation du patrimoine, alimentation durable.

- Un territoire attractif :

- Revitalisation des centres bourgs,
- Garantir la qualité paysagère dans les aménagements,
- Valoriser les paysages en tant que ressources du développement local,
- Préserver l'armature écologique et la ressource en eau,
- Adapter le territoire aux changements climatiques,
- Prendre en compte les risques et l'efficacité énergétique,
- La préservation de la biodiversité, de la ressource en eau et des paysages,
- Le traitement des friches et des terrains pollués,
- La lutte contre l'artificialisation des sols.

Concernant le **Contrat Régional de Solidarité Territorial**, ce dernier repose sur le développement de l'emploi et l'économie, la favorisation du mieux-être social, le renforcement du maillage urbain et rural et l'accompagnement de la transition écologique. Ces axes sont similaires pour tous les territoires.

Concernant la contribution **LEADER**, cette dernière met en avant les thématiques suivantes :

- Développer et préserver le potentiel touristique et culturel du territoire en s'appuyant sur les acteurs locaux,
- Faire de l'itinérance une manière privilégiée de découvrir les richesses du territoire,
- Structurer et consolider la filière touristique,
- Promouvoir le territoire autour des identités fédératrices : Loire, Berry, Sologne.

DISPOSITIFS

Entretien

L'entretien avec le Président et le Directeur du Pays Loire Val d'Aubois, s'est déroulé dans les locaux du syndicat mixte, une ancienne tuilerie, le 30 mai à 10h30. Le territoire du Pays Loire Val d'Aubois se situe sur une ancienne région industrielle à fort potentiel qui possède aujourd'hui une densité de population très faible, cette dernière va engendrer la nécessité de mise en place de contrats régionaux (CRST), de CRTE et de programmes d'animation (LEADER) dans le but de dynamiser son territoire rural.

Concernant la question sur la démographie et la nécessité des dispositifs, il faut bien faire la distinction entre le périmètre et la population. Il ne faut pas se poser la question de comment la population baisse ou non depuis la mise en place des dispositifs car la baisse de la dotation des politiques de contractualisation ne se fait pas en fonction de la réduction de la population mais de la réduction du périmètre. Si nous prenons le contrat qui vient de se terminer, le Pays Loire Val d'Aubois comportait 50 communes. Avec le nouveau contrat (2022-2028), si les élus ne proposent que 10 communes, alors la dotation de 5 683 000€ (concernant le contrat régional) sera fortement impactée par rapport à la réduction du périmètre et non pas par rapport à la réduction de la population.

"LA BAISSÉ DE LA DOTATION NE SE FAIT PAS EN FONCTION DE LA RÉDUCTION DE LA POPULATION MAIS DE LA RÉDUCTION DU PÉRIMÈTRE"

Il y a cette nécessité de mettre en place ces dispositifs dans les territoires ruraux comme le Pays Loire Val d'Aubois, ne serait-ce que d'une manière à formaliser un projet qui intéresse les partenaires car si finalement le projet n'est pas formalisé, il ne se passe rien. Il y a tout intérêt à émettre des stratégies avec des programmes d'action. Sur les premières années de la création du Pays, un des premiers projets était sur la sauvegarde et la valorisation de son patrimoine industriel.

Dans un milieu rural très peu dense, un petit territoire qui dirige un projet innovant en termes de sauvegarde et de valorisation de son patrimoine industriel pouvait interpeller. Mais cette politique originale a permis d'obtenir le label de pays d'art et d'histoire, de fabriquer un centre d'interprétation... Des choses innovantes ont finalement été mises en place en sollicitant la solidarité des partenaires.

Le projet de territoire est de dire que même si la démographie nous rend plus fragiles qu'ailleurs, il faut se mettre dans la situation d'un territoire qui va essayer d'amorcer le changement. C'est comme ça que la dynamique est créée, que ce soit pour l'économie, le tourisme, la culture...

"UN TERRITOIRE QUI VA ESSAYER D'AMORCER LE CHANGEMENT"

Il y a évidemment de la complémentarité entre les dispositifs LEADER, CRST et CRTE car on distingue bien une recherche de convergence entre les différentes programmations qui va vers une finalité commune dans une logique de transition. Ils se complètent mais n'ont pas la même surface financière, d'autant plus que pour le moment l'enveloppe du CRTE est encore inconnue. Pour le LEADER, c'est une enveloppe d'environ 1,4 million d'euros (bonifiée sur 2 territoires) et 5,6 millions d'euros pour le CRST.

"LE PAYS VAL D'AUBOIS COMME GRAND CARREFOUR RURAL DES ITINÉRANCES VÉLO EN FRANCE ET EN EUROPE"

DISPOSITIFS

Entretien

Les contrats ont notamment pour objectif commun de développer le tourisme des territoires ruraux tels que celui-ci car le Pays est un grand carrefour rural des itinérances Vélo en France et en Europe. Il est aussi situé sur le chemin de St Jacques de Compostelle et le sud régional est connecté à la Loire à vélo. 230km de route cyclable ainsi que 2 chemins de grande randonnée sont proposés dans le territoire, c'est pour cela que nous pouvons appeler le Pays Loire Val d'Aubois un très grand carrefour d'itinérances. De plus, le territoire possède 2 pôles très importants qui font partis des plus beaux villages de France avec 40 000 visiteurs par an, ainsi que l'abbaye de Fontmigny qui fait partie des 3 premières abbayes qui ont signé la charte européenne et fait donc parti du fameux parcours du conseil de l'Europe. Il faut bien noter que le tourisme peut être une ressource économique, comme l'a été la culture, et c'est pour cela que le label d'art et d'histoire est un label qui est important de renouveler. Cela cache un gage de qualité, il y a un cadre reconnu et une animation professionnelle.

"UNE RURALITÉ CONNECTÉE"

Le territoire n'est pas mal à vivre. Des gens viennent s'installer dans le territoire et sont agréablement surpris. Le territoire est même décrit comme « une parenthèse inattendue ». Le but est de montrer que des ressources sont présentes, même si ce n'est pas un territoire de ville, le caractère rural lui est propre mais ce qui se démarque est une ruralité connectée (très haut débit, 4G...), une ruralité attractive. C'est finalement une petite structure mais dynamique. Le Pays est un ancien territoire industriel, un tissu industriel et économique de services qui met en avant un espace tel un réservoir de population. La mission locale de cette année est également la jeunesse qui est un enjeu actuel important car il faut de plus en plus tourner les différents services vers les jeunes afin de les attirer et de lutter contre leur métropolisation.

Les contrats CRST, CRTE et la contribution LEADER ne sont pas les seuls contrats mais vont permettre d'en engendrer d'autres.

De début 1990 à début 2000, une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) a été mise en place sur le territoire (3 millions d'euros de subventions publiques pour un petit peu plus de 11 millions d'euros d'investissement) et les impacts ont été les suivants : 5% du parc des logements rénovés, ce qui fait pratiquement 850 logements rénovés ou pour certains remis sur le marché locatif. L'OPAH a permis de sauver les entreprises de l'artisanat et du second œuvre. Sans cette opération, sans les travaux de couverture, de charpente, d'isolation, de chauffage... Des entreprises auraient mis la clé sous la porte, sans oublier que la démographie aurait certainement chuté.

La question de la démographie est un indicateur, de voir que sur un territoire qui est démographiquement fragile, les effets de l'exode rural ne se produisent pas tant que cela mais qu'un phénomène de redistribution se distingue, est important à notifier. C'est ce que le Pays veut maintenir, un certain équilibre entre l'urbain et le rural.

"CONTINUER SUR NOTRE LANCÉE"

L'objectif des futurs contrats réside dans l'idée de continuer sur la lancée actuelle. Le fait que le Pays ait été dans l'Agenda 21 en 2010 et donc dans l'aménagement et le développement durable montre la volonté de se préoccuper des problématiques courantes qui sont les transitions économiques, sociales et environnementales. Une nouvelle opération d'OPAH va de nouveau être lancée sur 5 ans, de manière à accompagner les ménages les plus vulnérables à la précarité énergétique, qu'ils soient propriétaires ou locataires. Concernant l'avenir du CRTE, celui-ci se voit être péjoratif. Être dans l'attente ne fait que camoufler le fait que la relation entre les territoires ruraux et l'Etat est négligée. Un

DISPOSITIFS

Entretiens

retour de l'organisme est souhaité quand le territoire est capable de monter des projets et des programmes, ce qui n'est actuellement pas le cas.

En 2001, le CDD (Conseil De Développement) a été instauré et maintenu malgré la loi SRT (2010, loi sur les collectivités territoriales qui devaient supprimer les organisations de Pays et donc les CDD). C'est également une des valeurs ajoutées du CRTE, une mission d'appui auprès de l'ANCT a été mobilisée pour l'accompagnement de la réforme et donc de la réorganisation complète du CDD. Une multitude de réunions de travail publiques dans l'ensemble des communautés de communes sont organisées et la consultation citoyenne est élaborée par les 135 délégués présents dans le Pays. Lorsqu'un projet est monté, l'information est transmise à travers la communication externe. Tous les deux mois, les 135 délégués reçoivent un bulletin d'information qui fait un point sur toutes les actions conduites ou qui s'apprêtent à être conduites. Un numéro spécial dresse un bilan des politiques contractuelles régionales tous les semestres, il permet à l'ensemble des délégués d'être informé de ce qui est mis en place. De plus, depuis 1998, deux lettres de pays permettant aux 13 000 ménages d'avoir des informations sur les dossiers et les opérations conduites. Enfin, les réseaux sociaux et les deux sites internet sont également présents afin de communiquer sur les plateformes ouvertes à tous. La « concertation citoyenne » a été choisie dans le but d'avoir une instance représentative réformée.

"ON EST DES PETITS CESER"

PAYS DE LA CHATRE EN BERRY



Figure 10 : Carte de la Région Centre-Val de Loire – Pays de la Châtre en Berry mis en exergue (rouge)
Source : Cartes de France

DIAGNOSTIC TERRITORIAL



Démographie

Le territoire de la Châtre compte un total de 28 477 habitants au 1er janvier 2022. La part de pauvreté dans ce territoire est de 15,5%. Le revenu médian est de 19 850€. Concernant la ville de la Châtre, sur la période 2009-2013, la population connaît une baisse moyenne annuelle de 1%, qui représente 45 habitants par an. Sur la période 1999-2013, la population connaît une baisse moyenne annuelle de 0,4% qui représente 18 habitants par an. Ramené à cette période, le déficit dû au solde naturel (-0,9%) représente une perte de 480 habitants (40 habitants par an) et le solde migratoire (+0,6%) représente l'arrivée de 324 habitants (27 habitants par an).

Historique politique

Un taux de 20% de renouvellement des élus a été marqué pendant les élections municipales de 2020.

Habitat

Le territoire de la Châtre en Berry compte un pourcentage de logements sociaux de 14,5% de son parc immobilier, c'est-à-dire 2 087 logements locatifs sociaux.

La prospective BATI permet de dire qu'en 2035, sans action particulière, le logement vacant pourrait continuer de progresser au rythme de 20 logements par an.

En observant le nombre de permis de construire délivrés sur la commune dans la décennie 2010, nous constatons une baisse des demandes, la Châtre connaît donc une chute des demandes de permis de construire de résidences principales.

Ne négligeons pas la crise de 2008 qui a engendré une crise du logement importante, qui perdure encore aujourd'hui.

Ce phénomène a pour conséquence une cristallisation des ventes (de l'immobilier comme des terrains nus) dû à la difficulté des ménages à obtenir leur crédit immobilier.

Équipements

L'offre d'équipements que propose le territoire aujourd'hui est satisfaisante, par conséquent, à maintenir. Le Pays de la Châtre en Berry est doté d'un bon niveau d'équipements qui renforce le rôle structurant des polarités. Le territoire apparaît comme le pôle d'équipements principal du territoire, marqué par la diversité des équipements, contribuant à sa centralité et son attractivité à l'échelle du Pays. La pérennité de cette offre est cependant menacée par la baisse démographique qui réduit le volume de fréquentation. Cette problématique est particulièrement sensible pour le maintien des équipements scolaires. Les locaux sont par ailleurs souvent vieillissants et énergivores. Cela questionne leur capacité à répondre aux besoins actuels et implique une remise aux normes lourdes pour les communes (surtout dans un contexte de diminution des fréquentations).

De plus, nous observons une disparition problématique des équipements de santé. Le territoire est touché par une désertification médicale, dans la tendance départementale, bien qu'elle soit ici particulièrement forte. Le difficile accès aux soins lié à la disparition progressive des services publics de santé, est renforcé par leur inégale répartition à l'échelle du territoire. En 2014, nous recensons 19 médecins généralistes (dont 19 médecins généralisés (dont 7 à la Châtre et 4 à Neuvy-Saint-Sépulchre), à la moyenne d'âge

28 477 habitants
(2022)

25 hab/km2

Baisse démographique d'1% par an,
soit 45 habitants par an (2009-
2013)

Revenu annuel
médian moyen :
19 850€

DIAGNOSTIC TERRITORIAL



élevée, qui crée un risque de départ non remplacés, quelques spécialités, 2 établissements de santé spécialisés : le centre hospitalier de la Châtre (dont les capacités d'accueil ont été réduites en 2016) et le Centre « convalescence et diététique Manoir du Berry » à Poulligny-Notre-Dame ; enfin, une maison de santé pluridisciplinaire à la Châtre (inaugurée en 2017) et une maison de santé à Aigurande.

Le maintien de l'offre de soin est un enjeu essentiel dans le contexte de vieillissement prononcé de la population. Des structures spécifiques existent déjà avec la présence d'un EPHAD, une maison d'accueil Rurale pour Personnes Agées, des maisons de retraite, 3 services de soins infirmiers à domicile.

Une réorganisation est à venir et c'est à travers une politique volontariste qu'elle va se traduire. Cette politique est nécessaire pour préserver l'accès aux soins, dans un contexte de réorganisation future de l'offre de soins à l'échelle départementale (regroupement des hôpitaux de Châteauroux, la Châtre et le Blanc en charge d'assurer une sécurité sanitaire...). Le Pays s'est déjà engagé dans cette voie depuis plusieurs années, avec la création des maisons médicales, dans le but de mutualiser les moyens et d'offrir des locaux neufs pour attirer de nouveaux praticiens.

Sur le plan éducatif, le Pays compte des écoles maternelles, primaires, quatre collèges (La Châtre, Neuvy St-Sepulchre, Aigurande, Ste Severe sur Indre) et un lycée (La Châtre).

Sur le plan associatif, la vie est plutôt bien couverte et riche en associations avec la présence d'associations sportives, culturelles, d'aides à domicile... Prenons l'exemple de la MJCS (Maison des Jeunes de la Culture et des Savoirs) qui propose un grand nombre d'activités ainsi que de spectacles.

Economie

Il faut savoir que la Châtre et l'agglomération génèrent ses emplois (commerces, services...) mais notons que la part de l'industrie est très faible. L'agriculture est toujours présente bien qu'économiquement à faible enjeu. Les transports en commun sont pratiquement inexistantes ou mal adaptés.

Sur le territoire, nous retrouvons un nombre de 1 552 entreprises, dont 80% ont moins de 10 salariés. Le secteur du commerce et des services (transport, hébergement, restauration) représente 30% de l'emploi et englobe le type d'entreprises majoritaire. Il faut noter que la population active est de 15 460 habitants avec 73,3% des actifs (avec emplois, chômeurs) et 26,7% des inactifs (élèves, étudiants, stagiaires, retraités).

Relations interterritoriales

Le Pays de la Châtre en Berry a des relations plutôt fortes avec ses voisins, elles se traduisent par des coopérations avec ses territoires limitrophes. Avec le Pays Berry Saint-Amandois (Cher), un portage en commun d'un contrat en énergies renouvelables (bois, géothermie, méthanisation, solaire) et un projet de création d'un Parc Naturel Régional à l'échelle du Sud Berry ont été mis en place. Avec le Pays Val de Creuse-Val d'Anglin (Indre), un portage en commun d'un projet agro-environnemental et climatique a été porté.

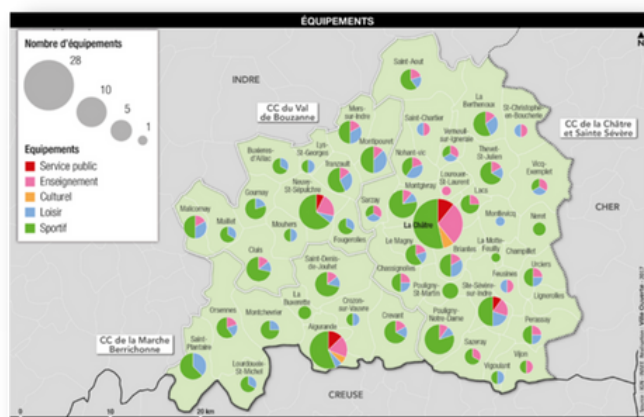


Figure 11 : Carte de la répartition des équipements sur le territoire du Pays de la Châtre en Berry
Source : ING-INSEE

DIAGNOSTIC TERRITORIAL



Enfin, avec le Pays Castelroussin Val de l'Indre et le Pays Valençay en Berry (Indre), un projet de promotion et de mise en tourisme de l'itinéraire cyclable « Indre à Vélo » a été conduit.

Coupures physiques

Concernant les coupures vertes sous pression, elles constituent une zone agricole ou naturelle entre deux noyaux urbains qui permet de les distinguer l'un de l'autre. Ces coupures vertes rythment l'appréhension des paysages urbains depuis la route. Zones non urbanisées entre deux noyaux, elles empêchent les phénomènes de conurbations. Le développement urbain par extension le long des routes implique une diminution de ces coupures vertes. Et lorsque deux noyaux urbains sont proches, cette coupure devient de plus en plus ténue et l'identification des noyaux urbains de plus en plus complexe. C'est le cas entre la Châtre et le Magny où cette coupure verte marque la présence de la Vauvre, entre Lacs et la Châtre, entre Vic et Noyant, entre St-Chartier et Verneuil-sur-Igneraie, entre le centre de Neuvy-St-Sépulchre et la zone commerciale, entre Cluis et un hameau.

Concernant les paysages dégradés, nous observons une accumulation de Zones d'Activités Economiques, de publicités, d'aménagements routiers standardisés, le paysage ne se lit plus, la géographie s'efface. Ce sont les zones où les paysages sont dégradés. Ces zones restent très peu importantes à l'échelle du Pays de la Châtre en Berry. Elles sont concentrées aux entrées Sud et Est de la Châtre. Dans le premier cas, il s'agit d'un étirement très important de l'urbanisation, accompagné de zones artisanales. Le second cas correspond à un développement important de grandes surfaces commerciales. Par ailleurs, l'entrée de ville nord de Cluis et l'entrée de la ville est de Neuvy-St-Sépulchre ne sont pas aménagées,

elles ignorent la géographie et ne mettent pas en valeur le paysage. Une zone de paysage dégradé est localisée au niveau du hameau de la Chaume Blanche sur la RD9940. Sa localisation a permis son développement de manière anarchique. Enfin, sur la RD943, au niveau du croisement vers Montgivray, une zone d'activités vient perturber le paysage.

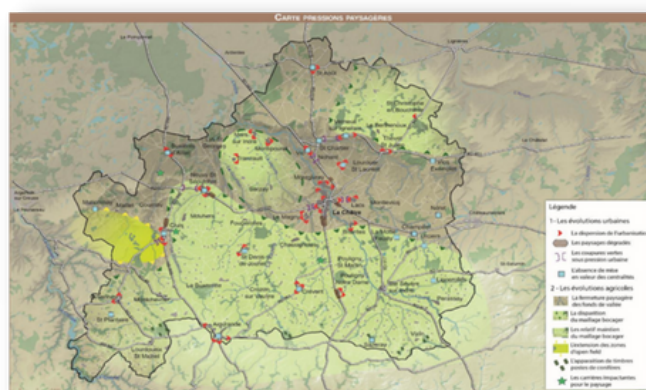


Figure 12 : Carte des pressions paysagères sur le territoire du Pays de la Châtre en Berry

Source : Syndicat Mixte du Pays de la Châtre en Berry



Figure 13 : Hôtel de ville - Pays de la Châtre en Berry, 2012

DISPOSITIFS

Bases de la contractualisation

Concernant le **Contrat de Relance et de Transition Écologique**, 3 orientations stratégiques ont été prises :

- La structuration de la stratégie économique du territoire :
 - Définir une stratégie économique globale, préparer le territoire à s'ouvrir vers une nouvelle économie,
 - Conforter l'agriculture (pilier économique du territoire),
 - Définir une image touristique attractive pour le territoire.
- La confortation des polarités du territoire et des solidarités :
 - Adapter les logements pour tous,
 - Renforcer les parcours résidentiels,
 - Revitaliser les bourgs de façon qualitative,
 - S'inscrire dans une politique volontariste pour maintenir l'offre en équipements.
- La promotion de la transition écologique comme étant une force d'attractivité majeure du territoire :
 - Faire de l'environnement, du patrimoine et du paysage le fondement de la stratégie territoriale,
 - Assurer la stabilité des paysages par un soutien à l'agriculture, composante majeure de l'identité du territoire,
 - Faire entrer le territoire dans la transition énergétique tout en maîtrisant ses impacts,
 - Faciliter les mobilités douces et les nouveaux moyens de transport à l'échelle du territoire.

Concernant le **Contrat Régional de Solidarité Territorial**, ce dernier repose sur le développement de l'emploi et l'économie, la favorisation du mieux-être social, le renforcement du maillage urbain et rural et l'accompagnement de la transition écologique. Ces axes sont similaires pour tous les territoires.

Concernant la contribution **LEADER**, cette dernière met en avant les thématiques suivantes :

- Soutien pour les frais de fonctionnement et l'animation du programme LEADER pour l'année 2021 par exemple.

Entretien

L'entretien avec le Directeur du Pays de la Châtre en Berry, s'est déroulé dans les locaux du syndicat mixte le 6 juin à 10h30. Le Pays de la Châtre en Berry possède aujourd'hui une densité de population très faible, cette dernière va engendrer la nécessité de mise en place de contrats régionaux (CRST), de CRTE et de programmes d'animation (LEADER) dans le but de dynamiser le territoire rural.

Pour le Pays, nous devons prendre la question de la nécessité des dispositifs à l'envers car s'il n'y avait pas eu ces dispositifs, peut-être que la baisse démographique aurait été plus forte. Une baisse depuis 2012 a été marquée, soit 5% sur 10 ans, et est une baisse régulière liée à un déficit naissance-décès. Le solde naturel est négatif mais est compensé par un flux migratoire positif, seulement, cela ne suffit plus à équilibrer les choses. Et dans les objectifs du SCOT notamment, un ralentissement de la baisse de la population puis une stabilisation ainsi qu'une croissance est souhaitée, dans le but de revenir aux 30 000 habitants comme en 2012.

La problématique des jeunes ressort des territoires ruraux comme un enjeu principal, tous ceux qui sont amenés à faire des études partent sur les agglomérations environnantes. Le parcours scolaire étant jusqu'au lycée sur le territoire, les jeunes partent en enseignement supérieur dans des villes telles que Châteauroux et ses environs où des DUT, des filières universitaires... sont présents. Les jeunes qui ne suivent pas les filières proposées vont encore plus loin et ne reviennent pas car ils ne trouvent pas forcément d'opportunité en termes d'emploi. Une réflexion se porte sur ce sujet dans la prochaine contribution LEADER.

DISPOSITIFS

Entretien

Le but des dispositifs tels que CRST, CRTE et LEADER est de développer les territoires. Pour le Pays de la Châtre en Berry, un des axes les plus importants est l'accueil de nouvelle population, qui a plutôt bien marché. Ensuite il y a des choses plus classiques mais tout autant importantes : un développement économique, des services à la population, des services publics car le territoire se bat pour les garder. La difficulté que les territoires ruraux ont est d'attirer les professionnels de santé. Renouveler est réalisé mais cela reste difficile.

"DES COMBATS QUI SONT ÉPUISENTS POUR PRÉSERVER CE QU'ON A"

Certains éléments sont tout de même des atouts, comme la culture, de nombreuses associations et collectivités qui prennent les choses en main, des festivals de musiques, ce qui permet de mettre en avant une certaine dynamique. Un foyer de jeunes travailleurs est aussi présent sur le territoire. D'un point de vue environnemental, le territoire possède divers atouts avec la présence de zones possédant une biodiversité très importante, des corridors écologiques, des zones humides avec des espèces emblématiques (le retour de la loutre), un bocage remarquable en termes de densité (2ème bocage de France après la Basse-Normandie). L'ensemble de ces éléments sont des atouts qu'essaie de valoriser le territoire.

"CES DISPOSITIFS NE SONT PAS NÉCESSAIRES, ILS SONT INDISPENSABLES"

Les dispositifs sont indispensables. Si le territoire n'y avait pas accès, il n'y aurait pas eu tous ces financements de projets d'infrastructures, que ce soient les maisons et équipements de santé, l'aménagement des zones économiques, le foncier, la mise en tourisme des sites touristiques (communication, parcours à vélo...) ...

Une des études actuelles porte sur le programme Petites Villes de demain, qui concerne les

territoires de la Châtre, Saint-Hilaire, Neuvy et Aigurande, donc normalement en fin 2022, les programmes d'action seront rédigés.

Le CRTE se penche sur des projets d'isolation mais également sur l'accessibilité qui touche une population plus vulnérable dans les bâtiments publics, sur l'aménagement des centres-bourgs, la revitalisation des centres-bourgs. Le CRST existe depuis assez longtemps (1994) et a donc évolué en termes de règles au fur et à mesure des schémas régionaux, notamment du SRADDET. Pour LEADER, c'est différent car ce sont des projets d'animation et pas vraiment d'investissement. Donc nous pouvons dire que les dispositifs sont complémentaires.

L'objectif des prochains contrats est de continuer de bénéficier des aides publiques que les territoires n'ont pas le choix d'aller chercher pour monter les projets. Concernant les CRST, ce sont des appels à projets qui mettent en avant le tissu associatif et les communautés de communes qui se voient prioritaires à proposer des projets. Le CRST représente une enveloppe de 7 millions d'euros pour 6 ans tandis que c'est environ 1 million d'euros par territoire pour LEADER.

"D'UN CÔTÉ IL Y A DES PROJETS D'INVESTISSEMENT ET DE L'AUTRE DES PROJETS DE FONCTIONNEMENT"

Une recherche particulière a été mise en place concernant le domaine de la mobilité en mettant en place un service de transport solidaire avec un réseau de bénévoles, afin de permettre à des personnes à faibles ressources de faire les déplacements du quotidien. Une dynamique se démarque et cela grâce à la dimension projet.

Le CRTE met en avant une certaine ambition de transition écologique avec des projets qui ont vocation à transformer le territoire. Ce type de contrat permet d'avoir un suivi qui va permettre de quantifier en termes de résultats

DISPOSITIFS

Entretien

les aides publiques qui ont été injectées, en termes de réduction d'émission de gaz à effet de serre ou encore de surfaces non imperméabilisées en termes d'aménagement. Cela donnera naissance à une photo du territoire, avant, pendant et après. Le seul reproche qui pourrait être amené est le manque de coordination et de communication entre tous les services de l'Etat (DREAL, DRAC...).

Concernant l'implication citoyenne dans la mise en place des projets, le Pays se dit plutôt « mauvais ». Autrement dit, les résultats ne sont pas concluants, même si ces derniers mettent en place des stands et des ateliers pour promouvoir les projets et chercher des bénévoles. Des réunions publiques sont organisées, ainsi qu'une couverture presse. Enfin, les réseaux sociaux et le site internet permettent une communication externe.



<https://cielesboudeuses.com/evenements/la-cree-de-rue-verte-8/>

PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRENNE



Figure 14 : Carte de la Région Centre-Val de Loire – Parc Naturel Régional de la Brenne mis en exergue (rouge)
Source : Cartes de France

DIAGNOSTIC TERRITORIAL



Démographie

Le Parc Naturel Régional de la Brenne connaît une population de 32 000 habitants avec un objectif de 40 000 à l'horizon 2025, à la condition que les 10 communes qui doivent rejoindre le PNR dans le cadre de révision de la charte se réalise. Le parc va s'agrandir et par conséquent, la démographie va évoluer positivement.

Historique politique

Un taux d'environ 50% de renouvellement de nouveaux élus a été marqué pendant les élections municipales 2020.

Équipements

Sur le plan culturel, le PNR de la Brenne possède une salle de spectacle, des salles des fêtes, deux cinémas, un ciné-mobile et bien d'autres équipements tels qu'une résidence d'artiste.

Sur le plan sportif, en dehors des stades qui se trouvent surtout dans la ville du Blanc, ville la plus importante du territoire, le PNR de la Brenne présente des gymnases, liés à la présence d'équipements scolaires tels que les collèges. Il n'y a pas d'équipements emblématiques, une dégradation de ces derniers est plutôt observée. Prenons l'exemple de la ville du Blanc et ses deux piscines. La ville a dû en fermer une mais l'autre reste en grande difficulté. En dehors de cela, des plages sur les bordures de rivières sont aménagées, ainsi que des plans d'eau qui peuvent accueillir jusqu'à 200-300 personnes par jour. Nous avons pu considérer à un moment que le territoire n'était pas si mal équipé que ça en termes d'infrastructures mais la qualité de ces infrastructures s'est

fortement dégradée depuis 5 ans. Parallèlement, le milieu associatif sportif était assez complet sur le territoire, plusieurs types de sport tels que le tennis, la gym... étaient proposés. Néanmoins, aujourd'hui, il n'y a plus que le club de foot. Il faut bien différencier le fait que l'esprit sportif ne s'essouffle pas à cause du manque de participants mais à cause du manque de bénévoles qui s'occupait de la structure. Illustrons ce cas avec le club de foot qui compte aujourd'hui 46 enfants alors qu'il y en avait seulement 6 il y a 5 ans.

Sur le plan éducatif, le PNR de la Brenne offre un parcours scolaire complet, jusqu'au lycée avec la présence d'un lycée général et un lycée technologique. De plus, il y a 4 collèges dont 1 collège privé.

Economie

Il faut noter qu'environ 3 000 entreprises sont présentes sur le territoire à l'heure actuelle. Aujourd'hui, la caractéristique des entreprises du territoire sont des entreprises qui comptent 1 ou 2 salariés et à 75%, nous retrouvons une structure d'entreprise assez courante en milieu rural qui est l'artisanat, avec des secteurs tels que les travaux, la maçonnerie, les couvertures... Quelques entreprises qui comptent plus de 100 salariés sont perceptibles mais globalement, nous pouvons les compter sur les doigts de la main.

Relations interterritoriales

Le PNR de la Brenne possède de nombreux partenariats, de nombreuses coopérations avec la Région. Auparavant, le territoire avait une coopération avec le Pays Castelroussin dans le cadre du projet alimentaire de territoire mais il a finalement décidé, en accord avec le Pays,

32 000 habitants
(2022)

Objectif de 40 000 à l'horizon
2025

Nombreux partenariats

DIAGNOSTIC TERRITORIAL



de voler de ses propres ailes. Au départ de ce projet et de cette réflexion, il y a une volonté de construire un projet en commun tout en étant un avantage complémentaire financièrement parlant. Concernant les autres territoires, nous pouvons parler des 10 communes qui s'apprêtent à rejoindre le PNR de la Brenne, avec lesquelles des partenariats sont établis, notamment avec les contrats tels que le CRTE, le CRST et la contribution LEADER.

Finalement, nous remarquons qu'il y a peu de collaboration avec les territoires proches et que l'intérêt se porte d'autant plus sur les relations avec les autres parcs, à travers des partenariats à l'intérieur de la fédération des parcs.

Coupures physiques

Le personnel et les habitants du PNR de la Brenne essaient de faire en sorte que le paysage ne se dégrade pas mais cela reste compliqué à cause de l'activité humaine et naturelle (réchauffement climatique...). L'exemple d'un certain nombre d'arbres morts à l'entrée du territoire est l'illustration concrète du paysage qui se dégrade. De plus, la dégradation se démarque avec l'emploi de produits phytosanitaires, de l'état des étangs, de la biodiversité du territoire. Si nous interrogeons des environnementalistes ou encore des écologistes, ces derniers diraient que le PNR de la Brenne ne ressemble plus tellement à ce qu'il était il y a 30 ans. Concernant les étangs, qui sont une force environnementale pour le territoire, ils se trouvent au nombre de 3 442. Le PNR de la Brenne mène une commission « Paysage Environnement Climat et Energie » qui travaille sur toutes les problématiques de modification de paysages. Actuellement, le parc est lauréat d'un plan paysage qui permet de travailler sur le paysage de la communauté de communes Marche Occitane Val d'Anglin. Le plan paysage est présent pour élaborer ce que serait le paysage d'ici 2030-2050 et ainsi

étudier en associant les élus, les associations et la population, afin d'imaginer ce que pourrait être le paysage et trouver comment lutter contre un certain nombre d'éléments qui sont défavorables au paysage et notamment au climat.

Aujourd'hui, dans le cadre de la révision de la charte se pose la problématique du réchauffement climatique et par conséquent quelles actions pourraient être mises en place dans le but de contribuer à sa lutte.



Figure 15 : Le Parc - Parc Naturel Régional de la Brenne



Figure 16 : Tourisme vert - Parc Naturel Régional de la Brenne

DISPOSITIFS

Bases de la contractualisation

Concernant le **Contrat de Relance et de Transition Écologique**, 3 orientations stratégiques ont été prises :

- Un territoire qui construit son avenir sur la richesse de ses patrimoines et leur transmission aux générations futures :

- Assurer la sauvegarde et la transmission aux générations futures de ces patrimoines à la valeur exceptionnelle,
- Préserver une gestion équilibrée qui permette le maintien des « espaces clés » du territoire, des activités et des hommes qui y sont liés,
- Préserver la grande qualité des paysages et du patrimoine bâti qui représentent aussi un atout pour le développement harmonieux du territoire,
- Imprégner les pratiques d'aménagement de l'espace et d'urbanisme des démarches de développement durable et de qualité environnementale,
- S'investir dans l'amélioration de la connaissance, sa vulgarisation et sa transmission à la population et au public, pour la mettre au service de la dynamique du territoire.

- Un territoire qui affronte les nouveaux défis et agit pour le développement économique local, en s'engageant dans la performance environnementale :

- Engager les filières locales vers des modèles durables de développement,
- Définir une stratégie énergétique globale pour le territoire,
- Réduire l'empreinte écologique des acteurs économiques et collectivités,
- Développer « l'économie verte », accompagner les habitants vers des pratiques écocitoyennes,
- Réaliser des études pour proposer des solutions de mobilités adaptées aux besoins de la population et aux défis de demain.

- Un territoire attractif, mobilisé, qui anticipe les mutations économiques et sociales, porteur de nouvelles solidarités :

- Donner envie de vivre sur le territoire, dynamiser le tissu économique et inventer de nouveaux modes d'activités,
- Apporter les conditions à l'épanouissement de chacun par une politique éducative et culturelle ambitieuse,
- Renforcer la cohésion interne, mais aussi la cohérence de l'action territoriale en développant les synergies avec les intercommunalités et en renforçant les conditions de mobilité,
- Mieux s'ouvrir vers l'extérieur, qu'il s'agisse des territoires voisins comme des pays étrangers.

Concernant le **Contrat Régional de Solidarité Territoriale**, ce dernier repose sur le développement de l'emploi et l'économie, la favorisation du mieux-être social, le renforcement du maillage urbain et rural et l'accompagnement de la transition écologique. Ces axes sont similaires pour tous les territoires.

Concernant la contribution **LEADER**, cette dernière met en avant les thématiques suivantes :

- L'émergence et la structuration de filières économiques locales suscitant des forces d'organisation innovantes,
- Transition écologique et/ou énergétique du territoire,
- Organisation et structuration d'une politique culturelle de territoire (facteur d'attractivité),
- Innovation organisationnelle pour améliorer l'accès aux services de proximité,
- Développement d'une offre de tourisme de nature et de culture articulée aux grands sites ou itinéraires régionaux.

DISPOSITIFS

Entretien

L'entretien avec le Président du Parc Naturel Régional de la Brenne, accompagné du directeur adjoint, s'est déroulé dans les bureaux administratifs le 16 juin à 14h30. Le Parc Naturel Régional de la Brenne est l'un des territoires les plus denses de la Région car il possède le revenu moyen par habitant le plus faible de cette dernière. Le niveau d'imposition, qui est finalement corollaire, est également le plus faible de la Région Centre. Enfin, nous pouvons noter qu'à l'intérieur même du territoire, la partie Sud est sûrement la zone avec le plus de difficultés.

La question sur la démographie et la mise en place des dispositifs fait naître un débat entre les élus et les techniciens du Conseil régional sur le processus d'évaluation. Le but est d'essayer de mettre en relation les dispositifs contractuels, les effets de ces derniers et un certain nombre de phénomènes qui s'opère sur les territoires. Ils en sont venus à la conclusion qu'il était quand même bien difficile de porter des conclusions sur l'évolution de la population par exemple, liée à une période où il peut y avoir les contrats de Pays et les CRST.

Tout de même, une observation peut être faite. Depuis la fin des années 80, la population du Parc Naturel Régional de la Brenne diminue, de même qu'elle diminue dans le département de l'Indre (- 2 000 hab./an). Cette baisse s'expliquait jusqu'à la fin des années 2018, essentiellement par une baisse du solde naturel mais qui se voyait compensé par le solde migratoire. Or aujourd'hui, le solde migratoire baisse également.

La question qu'il faut se poser est : Dans quel état serait le territoire si le Pays n'avait rien fait ? Est-ce que le processus de baisse de population aurait été d'autant plus accéléré ?

C'est évident que lorsqu'il y a une production d'un certain nombre de services pour les jeunes et la petite enfance, cela participe à l'installation de nouvelles populations.

Nous retrouvons d'ailleurs la problématique des jeunes dans le territoire, avec un mouvement tendanciel. Cependant, deux phénomènes se distinguent sur ce territoire, liés à son caractère rural et dû à une donnée qui est le niveau de pauvreté. Soit les jeunes qui arrivent à passer leur bac et qui souhaitent poursuivre leurs études vont vers des métropoles comme Orléans, Tours, Poitiers... Soit il va être identifié une population « bloquée » sur le territoire, avec un défaut de mobilité, ces jeunes se trouvent souvent dans une situation de précarité. Ce blocage n'est pas que physique mais également psychologique. Finalement, les niveaux de revenus de ces populations jouent sur la destination des élèves.

Le CRST, c'est un programme qui permet aux collectivités de s'équiper, d'obtenir des aides qui permettent de réaliser des projets. Une politique régionale menant la solidarité territoriale.

Dans le cadre de LEADER, le Parc a mis en place des ateliers pour travailler sur la candidature de la fin d'année car c'est une programmation importante d'autant plus qu'elle représente un petit peu plus d'1,3 million d'euros donné et consommé. Un travail excellent a été réalisé sur le Parc avec l'aide d'une animatrice qui gère la contribution, avec une diversité de projets.

"LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRENNE EST UN LABORATOIRE D'EXPÉRIENCES"

Il faut finalement être dans l'utopie pour les projets car si nous prenons l'exemple de LEADER, il a permis à 10 aides à domicile d'avoir des véhicules électriques pour aller faire du maintien à domicile. Il y a 10 ans, personne n'y aurait cru, il y a donc une prise de conscience et une vraie solidarité. Il y a

DISPOSITIFS

Entretien

beaucoup de porteurs de projets dans le Parc, de nombreuses personnes qui s'investissent dans tous les domaines tels que la culture, la petite enfance, le tourisme, l'environnement, l'éducation, la musique... Le Parc a bénéficié de toutes les générations LEADER, qui fait du programme un véritable outil nécessaire au développement du territoire.

"C'EST UN VRAI PROJET EXPÉRIMENTAL, UN VRAI PROJET SOCIAL"

Le CRTE inclut toutes les communautés de communes qui forment le Parc ainsi que les 10 communes qui ont vocation à rentrer dedans. De nombreuses tâches administratives (remonter les fiches de 2022, 2023...) se voient être des contraintes.

Ce qui fait la force du territoire et de la communauté de communes est l'empilement et la complémentarité des dispositifs qui permet en un lieu presque unique d'avoir des techniciens, des animateurs, des chargés de mission. Pour illustrer ces propos, sur le thème de la santé, un dossier CRST peut être déposé sur le cadre de l'enveloppe de fonctionnement, et faire co-financer cette animation par LEADER. Cette stratégie se multiplie.

"LES DISPOSITIFS SONT DES OUTILS QU'IL FAUT ARRIVER À CONSERVER"

Le CRST possède une souplesse qui permet que les enveloppes soient miscibles et c'est une force car parfois il y a plus de projets dans l'équipement et moins dédiés à l'environnement, un transfert de fond d'enveloppe est possible pour des projets prioritaires. Attention, il y a tout de même des contraintes telles que l'interdiction de tout artificialiser, de tout imperméabiliser. Nous remarquons une volonté de la région dans l'aménagement.

Concernant la concertation citoyenne, elle est présente dans le territoire à travers la révision de la charte par exemple. Toute population confondue peut suivre ce qu'il se passe, pendant des ateliers, les commissions du CDD... Pendant ces commissions, des entretiens peuvent être menés avec des partenaires, des associations, des syndicats, des habitants... Une des forces du territoire est l'ouverture de ces commissions, l'ouverture vers le monde associatif et socioprofessionnel. Il y a une problématique, une concertation est menée et des solutions sont mises en place avec des partenaires comme avec la région pour essayer de les financer. Une des spécialités du Parc est la présence d'un conseil scientifique (spécialités de l'environnement, de sociologie, de géographie, du climat, du patrimoine...).

"LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRENNE EST UN ORGANE DE CONCERTATION"



<http://www.valdelindrebrenne.com/Connaître-la-communauté-de-communes/Les-services-publics-partenaires/Le-Pays-Castelroussin-SCOT>

PAYS CASTELROUSSIN VAL DE L'INDRE



Figure 17 : Carte de la Région Centre-Val de Loire – Pays Castelroussin Val de l'Indre mis en exergue (rouge)
Source : Cartes de France

DIAGNOSTIC TERRITORIAL



Démographie

D'après les données de l'INSEE, le Pays Castelroussin compte 86 573 habitants (INSEE, 2018). Le territoire représente environ 40% de la population départementale, ce qui fait de lui un territoire d'une certaine importance pour la dynamique du département mais également de la région. La répartition de la population diffère selon la commune avec la ville pôle du territoire qui est Châteauroux et qui rassemble à elle-même plus de 40 000 habitants. L'aire urbaine de Châteauroux compte 19% de la pauvreté de l'ensemble du territoire, avec un revenu médian de 17 800€ par an. Il faut savoir qu'il y a une tendance de fond sur le département avec une moyenne de perte de 1 000 habitants par an. Pour cibler à Châteauroux, la ville était proche des 50 000 habitants il y a une quinzaine d'années, alors qu'aujourd'hui elle s'approche des 43 000. Pendant une longue période, la population de Châteauroux diminuait au profit des trois communes voisines : Le Poinçonnet, Deol et Saint Maur, les communes de la première couronne. Or aujourd'hui, la population de ces communes a tendance à diminuer ou à stagner. Les raisons principales résident dans la migration de la population et le vieillissement de cette dernière. De plus, les jeunes sont un facteur influent à la diminution de la population car ils effectuent en majorité leurs études supérieures à Limoges, et plus à Tours comme auparavant du fait de la création de l'autoroute. Même s'il y a des tensions sur le marché de l'emploi, il ne faut pas oublier la fonction publique car avec la réduction d'emploi dans ce secteur, cela correspond, dans un territoire rural, à un ménage qui s'en va, sans compter qu'il y a une dizaine d'années, le territoire a perdu un régiment sur Deol, autrement dit environ 700 personnes et

une masse salariale de 22 millions d'€ par an. Le département est dit comme vieillissant et peu attractif pour diverses raisons, notamment l'emploi.

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre regroupe 2 EPCI avec un total de 26 communes : la communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole (14 communes, 72 983 habitants) et la communauté de communes Val de l'Indre Brenne (12 communes, 13 580 habitants).

Historique politique

A la suite des élections municipales et départementales, un renouvellement de près de 50% a été effectué au sein des équipes.

Habitat

En termes de dynamique territoriale et du marché local de l'habitat, il faut noter que le Pays Castelroussin Val de l'Indre est un des territoires les plus attractifs du département. Dans le cadre de l'OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat) qui est menée par la Communauté d'Agglomération Castelroussine, les propriétaires peuvent bénéficier d'aides financières dans le but d'améliorer leur logement privé en le rénovant ou le réhabilitant, si ce dernier est âgé de plus de 15 ans.

Sur le territoire, il y a 23,3% de logements qui font partie du parc immobilier social.

Nous pouvons parler du CRST dans cette partie car un des points sur les dossiers conventionnés en 2021 repose sur le renforcement du maillage urbain et rural à travers l'axe « Habitat – Logement » avec l'acquisition-réhabilitation de 12 logements

32 000 habitants
(2022)

Objectif de 40 000 à l'horizon
2025

Nombreux partenariats

DIAGNOSTIC TERRITORIAL



locatifs en PLAI à Châteauroux (342 000€ de subvention).

Équipements

Sur le plan sportif, il y a 281 équipements, que ce soient des équipements couverts munis d'une salle (gymnases), couverts spécifiques (terrains), de plein air et hors sol.

Sur le plan culturel, une bonne ouverture est accentuée avec la présence de cinéma, de salles de spectacles...

Sur le plan éducatif, nous retrouvons 108 équipements scolaires. Tous les grades (de la maternelle à postbac) sont représentés avec la possibilité d'y continuer ses études supérieures, l'exemple du centre universitaire antenne d'Orléans illustre ce propos, ainsi que l'IUT. Les offres sont légèrement en augmentation et une filière en particulier ne se démarque pas forcément des autres.

Sur le plan associatif, environ 4 500 clubs et associations sont présents sur le territoire. C'est un nombre à prendre avec des pincettes car ce dernier est changeant, il a tendance à augmenter mais cela est vrai pour l'ensemble du département mais aussi de la région. Des associations se créent et avant de disparaître certaines restent « en sommeil » mais cela ne se justifie pas par le manque de jeunes ou d'autres raisons, mais cela repose sur un manque de bénévolat de seulement 2 ou 3 personnes. Il faut dire que la crise sanitaire a marqué le domaine associatif d'une certaine manière et a donc engendré une petite diminution dans l'année ciblée. Cependant le territoire a tout de même gardé son caractère dynamique grâce à la présence de services et d'associations, même moindres, qui vont, dans certains cas, pallier le manque de structures.

Sur le plan des mobilités, le territoire possède de nombreuses pistes cyclables avec 34km de pistes exploitables à Châteauroux ainsi qu'une bonne accessibilité en voiture avec l'autoroute A20, la nationale 151 et la départementale 943.

Economie

D'un point de vue économique, le Pays Castelroussin Val de l'Indre possède 6 347 entreprises d'après le diagnostic territorial de 2013 avec une majorité venant du secteur de l'industrie telle que la métallurgie, la mécanique, l'agroalimentaire...

Relations interterritoriales

Nous pouvons parler du COT EnR Centre Nord Indre, autrement dit la mobilisation des territoires pour le déploiement des énergies renouvelables thermiques mise en place dans le cadre de contrats d'objectifs territoriaux. Le Pays Castelroussin Val de l'Indre s'est associé au Pays de Valençay en Berry afin de porter le COT EnR Centre Nord Indre depuis 2018. Un COT nouvelle génération a été poursuivi et renouvelé depuis l'année dernière.

De plus, la communauté d'agglomération Châteauroux Métropole s'est engagé dans un programme d'actions avec les acteurs locaux et les habitants, pour le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le territoire bénéficie de plusieurs labels tels que le « label des Villes et Villages Fleuris », le « label Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte », la reconnaissance « Territoire Engagé pour la Nature » et encore quatre autres.

Nous pouvons également parler du Projet Alimentaire Territorial (PAT) dans lequel le Pays Castelroussin Val de l'Indre est en partenariat avec le Parc Naturel Régional de la Brenne. Le PAT est soutenu par un Projet alimentaire de territoire intitulé « Ensemble, mettons la main à la PAT pour une alimentation plus locale et durable » dans lequel le Pays est aussi engagé à travers la création d'un conseil local de l'alimentation de proximité.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL



Coupures physiques

Des infrastructures routières ainsi que le patrimoine naturel du Pays Castelroussin Val de l'Indre reflète un travail du territoire qui s'effectue dans le cadre de la Trame Verte et Bleue (TVB) du Scot depuis 2015.

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre possède la présence d'une voie ferrée qui relie Paris à Toulouse en passant par Orléans. L'aérodrome de Châteauroux-Villers-les-Ormes ainsi que l'aéroport Marcel Dassault de Châteauroux-Déols sont des aménagements « lourds » pour le territoire qui vont mettre en avant un certain dynamisme urbain à l'échelle d'un territoire rural.

Plusieurs unités éco-paysagères marquent le territoire, 4 éco-paysages sont présents dans le territoire. Parmi eux, se situant au centre du Pays, la Champagne Berrichonne et la vallée de l'Indre, qui structurent le paysage du Pays du fait de, respectivement, leur agriculture moderne et leur riche patrimoine. Enfin, la rivière Indre est un élément structurant qui donne au territoire une forte identité.



<https://www.lepayscastelroussinvaldelindre.fr/decouvrir/les-decouvertures-pour-demain-le-pays-castelroussin-val-de-l-indre-organise-une-operation-collective-de>

Figure 18 : Pays Castelroussin Val de l'Indre



<http://payscastelroussinvaldelindre.fr/decouvrir/les-decouvertures-pour-demain-le-pays-castelroussin-val-de-l-indre-organise-une-operation-collective-de>

Figure 19 : Pays Castelroussin Val de l'Indre

DISPOSITIFS

Bases de la contractualisation

Concernant le **Contrat de Relance et de Transition Écologique**, 3 orientations stratégiques ont été prises :

- Le renforcement de l'attractivité économique du territoire, en phase avec les grandes transitions,
- Faire de la transition écologique un levier de développement pour le territoire,
- Le renforcement de la qualité de vie pour tous les habitants.

Concernant le **Contrat Régional de Solidarité Territorial**, ce dernier repose sur le développement de l'emploi et l'économie, la favorisation du mieux-être social, le renforcement du maillage urbain et rural et l'accompagnement de la transition écologique. Ces axes sont similaires pour tous les territoires.

Concernant la contribution **LEADER**, cette dernière met en avant les thématiques suivantes :

- Rendre le territoire lisible autour d'une image construire collectivement,
- Développer les filières innovantes du territoire,
- Valoriser les produits issus des exploitations agricoles respectueuses des paysages et de la biodiversité,
- Protéger et valoriser la biodiversité et les paysages, capital nature du territoire,
- Appuyer les solutions de services innovants, coopération, animation, suivi, évaluation.

Entretien

L'entretien avec le Président et le directeur du Pays Castelroussin Val de l'Indre, s'est déroulé dans les locaux du syndicat mixte le 22 juin à 14h30. Le Pays Castelroussin Val de l'Indre est un territoire légèrement différent des précédents car il présente l'aire urbaine de Châteauroux et donc une partie du territoire qui ne bénéficie pas obligatoirement des dispositifs d'appui aux territoires ruraux. Le Pays Castelroussin Val de l'Indre est défini comme un territoire « rurbain », autrement dit un territoire qui mêle une dimension urbaine à son caractère rural. 70% du territoire est occupé par des terres agricoles, 7% d'espaces urbanisés et 23% d'espaces naturels et boisés.

D'un point de vue démographique, il y a une tendance de fond dans le département avec une perte de 1 000 hab./an en moyenne. Cela est dû au départ physique de la population, des jeunes notamment, et au vieillissement. Les jeunes se dirigent vers Limoges depuis la création de l'autoroute, contrairement auparavant où ils allaient plus vers Tours. D'après une étude réalisée il y a 10-15 ans, environ 2 800 jeunes quittaient la région chaque année. C'était encore plus vrai dans les départements du sud du Cher et de l'Indre. Un département décrit comme vieillissant et peu attractif comme dit précédemment.

Un certain nombre d'entreprises ont fermé, mais il ne faut pas négliger la fonction publique car dans les milieux ruraux, il y a d'avantage de fonctionnaires. Avec les réductions d'emploi et notamment dans la fonction publique, des ménages partent, sans compter qu'il y a 10 ans, un régiment a disparu sur Deol. Un régiment représente environ 1 000 personnes.

DISPOSITIFS

Entretien

Le but principal de mettre en place les dispositifs CRTE, CRST et LEADER est d'avoir un « plus » sur le territoire.

"C'EST FINALEMENT LE PASSAGE OBLIGATOIRE AFIN D'AVOIR ACCÈS À D'AUTRES DISPOSITIFS DERRIÈRE"

Le Pays est conscient de l'enveloppe qu'elle possède, qui s'élève à un petit peu plus de 16 millions d'euros, et que sans elle, de nombreux projets n'auraient pas vu le jour. Des projets sur l'économie, le sport, les maisons de santé, la biodiversité, l'isolation... Un bilan à mi-parcours a été effectué il y a 6 mois et le constat est le suivant : les projets ont pris rapidement le dessus sur l'enveloppe, ce qui fait que pour certains axes recherchés de base, il n'y a plus rien. Il faut faire des choix et parfois ces derniers sont difficiles car il faut prioriser par degré d'importance et de nécessité de projets. Sur les 16 millions d'euros, ce sont surtout des projets dits structurants qui ont absorbé une bonne partie des crédits. Le complexe aquatique sur Châteauroux Balsan'éo en est l'exemple avec un coût de 5 millions d'euros. De plus, la cité numérique en a pris entre 1 et 1,5 million d'euros ainsi que le programme de rénovation urbaine qui en a pesé 2,5 millions. La répartition de l'enveloppe s'est faite au prorata des 2 EPCI, soit 85% pour Châteauroux et 15% pour le reste.

Le premier programme LEADER a été la contribution 2014-2020. Actuellement, le Pays est en train de candidater avec le Pays Valençais-en-Berry pour la prochaine programmation. Le diagnostic et la recherche de pistes de travail sont en cours d'élaboration car il faut toucher l'ensemble des acteurs de manière différente. Il y a tout un cheminement à suivre avant d'arriver à la construction et ce programme reste un dispositif qui doit apporter une plus-value à notre territoire. Si les fonds sont présents pour pouvoir avancer, comme le

cas des collectivités, ça marche, mais si nous pensons aux associations, ça pose des problèmes, alors qu'au début, le contrat était plutôt dédié à des associations en émergence.

Ces dispositifs sont utiles dans le Pays. Il faut tout de même notifier que c'est un territoire particulier qui n'est pas homogène, du fait de l'agglomération et de l'aire urbaine qui bénéficie de seulement 20% du programme LEADER. Pour autant, les dispositifs ne se complèteraient pas car il faudrait séparer le CRTE des deux autres, du fait de sa récente création et des bénéfices qui ne se voient pas encore. Les thématiques sont plus ou moins complémentaires, mais le CRST et le LEADER vont d'autant plus se compléter qu'ils permettent de déclencher des aides l'un pour l'autre.

Pour le CRST, le Pays fait participer la population pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la région le demande, et puis parce qu'il existe également un CDD au Pays Castelroussin Val de l'Indre. Ils tâchent de communiquer sur les projets et leur avancée, un chargé de communication est présent et met à jour très régulièrement le site internet et les réseaux sociaux. Des retours de la population seraient plutôt positifs.

ÉTUDE COMPARATIVE

PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS

CRTE

Contrat qui mobilise des exercices administratifs lourds et qui accuse d'un retard important dans ses délais de réponse. C'est le "grand flou".

CRST

Contrat nécessaire qui est ouvert à tous types de territoires avec des mécanismes de compensation selon les besoins. Il fonctionne bien et est clair.

LEADER

Programme satisfaisant qui permet de mettre en avant des projets d'animation en commun (avec le Pays Sancerre Sologne sur une programmation 2023-2027).

PAYS DE LA CHÂTRE EN BERRY

CRTE

Dispositif nouveau qui met en avant des projets d'isolation de bâtiment, qui vient en complémentarité des objectifs de la région.

CRST

Contrat qui respecte largement les possibilités de financement mais avec de fortes contraintes dû à une certaine sélection de projets et une ambition ciblée.

LEADER

Programme satisfaisant qui porte sur des animations culturelles et touristiques ainsi que sur des services de proximité.

PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRENNE

CRTE

Contrat qui finance de l'aide à l'ingénierie mais qui ne satisfaisait pas du fait de l'attente de réponse et de l'absence de toute information.

CRST

Dispositif facile à mobiliser qui couvre tous les domaines d'activités. La région regarde les projets avec bienveillance et une envie de les voir aboutir. Un contrat souple et encadré.

LEADER

Programme satisfaisant avec de nombreux porteurs de projets et d'investisseurs qui fait de lui un vrai levier de développement territorial.

PAYS CASTELROUSSIN VAL DE L'INDRE

CRTE

Contrat défini comme intégrateur des dispositifs existants. De nombreuses tâches administratives sont demandées et des retards se cumulent malgré les délais.

CRST

Contrat qui possède des liens de proximité et une enveloppe récoltée rapidement. Points négatifs : montant de cette dernière et durée rallongée du contrat.

LEADER

Programme utile qui amène des crédits qu'il faut faire en sorte de saisir. Points négatifs : lourdeur administrative et délais de paiement lents.

ÉTUDE COMPARATIVE

Les avis sont très divergents concernant le CRTE. D'un côté, il représenterait un contrat intégrateur de l'ensemble des dispositifs déjà existants, qui reste encore en attente de réponse et dont il mobilise de nombreuses tâches administratives (état des lieux, diagnostic, projet de territoire, programmation). Il accuse maintenant d'un certain retard des réponses attendues sur les stratégies mises en place par les Pays. Contrairement au Contrat de ruralité (2017-2020) où la relation avec l'État était claire et les fonds avaient été récoltés normalement, le CRTE reste actuellement « un grand flou » qui ne permet pas aux territoires d'avancer. De l'autre côté, il serait dans un sens plus laxiste sur le financement des projets avec des contraintes moins sévères et des indicateurs rédigés librement. Ce nouveau dispositif met en avant des projets d'isolation de bâtiments et comme le plan isolation au niveau régional est très fort, il se verrait être en complémentarité. De plus, il permet aux territoires de bénéficier de l'aide à l'ingénierie avec une chef de projet qui est intégrée à l'équipe. Finalement d'après les entretiens et les différents éléments récoltés, nous pouvons seulement dire que l'intérêt du CRTE reste indémontré.

Le contrat régional est ouvert à tous types de territoires car il propose des mécanismes de compensation sur les territoires très ruraux qui permet à tous de réaliser des projets structurants. Cette discrimination positive permet d'élargir le périmètre d'action du contrat et devient donc nécessaire pour l'ensemble des territoires peu denses. Ce contrat fonctionne plutôt bien avec une communication efficace et une clarté dans la sélection des projets, il est défini comme souple et encadré. Le CRST est un dispositif simple à mobiliser, pour lequel la région ne demande pas une grande quantité de données, et donc met en avant l'absence de lourdeur administrative. De plus, il couvre à peu près tous les domaines d'activités qui répond avec satisfaction aux besoins de la population. Les seuls inconvénients seraient le montant de l'enveloppe et le fait que la durée du contrat soit passée de 5 à 6 ans sur la mandature précédente. Cependant, il y a des liens réguliers de proximité et les enveloppes sont récoltées assez rapidement. Les préoccupations des Pays doivent finalement coïncider avec les thématiques et les objectifs de la région. Les CRST possèdent des ambitions ciblées, ce qui fait de lui un contrat qui impose d'assez fortes contraintes.

La contribution LEADER, dans sa globalité, ressort comme un programme utile et satisfaisant pour les Pays. Un dispositif qui peut être mis en place avec ses voisins, qui permet de mettre en avant des projets d'animation en commun dans des domaines comme la culture et le tourisme. De nombreux porteurs de projets amènent à une bonne élaboration du programme. Un point négatif est ressorti des entretiens mais qui ne retire en aucun cas sa nécessité et son impact : une certaine lourdeur administrative et des délais de paiement assez longs. Cependant, ce que nous retenons de l'efficacité du programme LEADER est qu'il possède une ouverture qui permet de réaliser un certain nombre de projets dans une dynamique positive de développement territorial.

CONCLUSION

Les dispositifs CRTE, CRST et LEADER mettent en exergue des divergences selon les territoires. Ce que nous pouvons principalement en tirer est qu'ils sont nécessaires et bénéfiques au bon développement des Pays. Finalement, le pire serait de ne rien faire et de ne pas imaginer qu'avec les outils à disposition aujourd'hui, nous pouvons accompagner le changement afin d'instaurer des dynamiques positives. Même avec de modestes moyens, que ce soit sur le maintien de l'emploi ou leur création, il faut signer ces contrats car les effets et les impacts sont réels.

« Sans eux, ce serait le suicide ».

Les territoires ciblés sont à caractère rural peu dense et même si leur périmètre est restreint, ils possèdent de nombreuses capacités à ce que des maîtrises d'ouvrages se portent sur des projets structurants et des opérations pouvant atteindre une surface qui dépasse le million d'euros. Cela traduit le fait que le territoire peut avoir une vulnérabilité démographique mais ce n'est pas pour autant qu'il faut sous-entendre qu'il n'y a pas d'enjeux. Ils sont véritablement présents et sont aussi importants qu'en milieu urbain. Ce sont seulement des préoccupations différentes mais pas moins importantes ni à négliger. L'équilibre entre le rural et l'urbain est à maintenir dans l'ensemble des territoires.

Les outils tels que les contrats CRTE, CRST et la contribution LEADER ont servi et ont été bénéfiques car lorsque les financements se dirigent vers les équipements, la rénovation thermique, la biodiversité, le soutien à l'agriculture... ils répondent aux besoins et à l'intérêt commun. Les thématiques sont divergentes mais vont finir par se compléter afin de mettre en place des projets structurants et innovants. Les effets se reflète sur l'emploi et par conséquent sur la démographie.

Étudier leur efficacité n'est pas un exercice simple à réaliser car les opinions divergent et les processus d'évaluation portent débat sur les variables sur lesquelles il faut se positionner. Néanmoins, ces contrats restent nécessaires dans des territoires peu denses, comme l'ont illustré les quatre cas étudiés.

La notion de transition, qu'elle soit sociale, économique ou environnementale, il faut en avoir conscience. Les virages pris depuis plusieurs années avec les dispositifs mis à disposition ne doivent pas s'arrêter. Finalement, c'est une philosophie d'action.

BIBLIOGRAPHIE

INTRODUCTION DU SUJET (P.2)

Le Centre-Val de Loire : présentation et chiffres-clés, Ministère de la Culture, <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Centre-Val-de-Loire/La-DRAC-et-la-culture-en-region/Le-Centre-Val-de-Loire-presentation-et-chiffres-cles>

Région Centre-Val de Loire, INSEE, <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/cog/region/REG24-centre-val-de-loire>

DISPOSITIFS CRST/CRTE/LEADER (P.8/16/22/29)

CRST

Contrat Régional de Solidarité Territoriale, <http://www.payscastelroussin.fr/actions/crst-contrat-regional.html>

Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays de la Châtre en Berry, <https://www.pays-lachatre-berry.com/up/actions/CRST/cadredc2017.pdf>

Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Loire Val d'Aubois, <https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwjNqJCSz5j5AhUehc4BHbU8AcwQFnoECA8QAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.paysloirevaldaubois.fr%2Fdocument-138.html&usq=A0vVaw3O8Eboqk1-tDx8ArweuyA4>

Contrat Régional de solidarité territoriale validé, <https://www.parc-naturel-brenne.fr/le-parc/le-parc-en-action/vie-du-parc/fonctionnement-du-syndicat-mixte/le-contrat-de-solidarite-territoriale-valide>

CRTE

Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique Brenne, <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2022-04/crte-24-36-4%20CRTE%20du%20Parc%20naturel%20r%C3%A9gional%20de%20la%20Brenne.pdf>

Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique Territoire du Pays Castelroussin-Val de l'Indre, <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2022-04/crte-24-36-3%20CRTE%20du%20Pays%20Castelroussin%20-%20Val%20de%20l%27Indre.pdf>

Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique du Pays Loire Val d'Aubois, <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2022-04/crte-24-18-3%20CRTE%20Pays%20de%20Loire%20-%20Val%20d%27Aubois.pdf>

Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique pour le Pays de la Châtre en Berry, <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2022-04/crte-24-36-2%20CRTE%20du%20Pays%20de%20La%20Ch%C3%A2tre%20en%20Berry.pdf>

CONTRIBUTIONS LEADER

Leader Pays Loire Val d'Aubois, <https://www.paysloirevaldaubois.fr/document-198.html>

Leader, pour soutenir les projets en Brenne, <https://www.parc-naturel-brenne.fr/le-parc/le-parc-en-action/developpement-local/toutes-les-actions/leader-pour-soutenir-les-projets-en-brenne>

Le programme LEADER 2014-2022 ? <https://www.pays-lachatre-berry.com/up/actions/LEADER/brochure.pdf>

Programme LEADER 2014-2020 du GAL du Pays Castelroussin Val de l'Indre, http://payscastelroussin.fr/images/leader/guide_leader_castelroussin.pdf

FICHE CRTE

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE



La première concrétisation des "contrats de cohésion territoriale" prévus par la loi n° 2019-753 du 22 juillet 2019 font naître les contrats territoriaux de relance et de transition écologique. Ils sont signés pour 6 ans et s'illustrent par la collaboration entre l'Etat, les collectivités et l'ensemble des acteurs des territoires.

QUESTIONS ABORDÉES

Quels sont les objectifs des CRTE ?

Quels sont ses financements ?

Quels sont les territoires concernés ?

Le CRTE est la traduction de l'ambition d'un projet de territoire : la transition écologique et la cohésion territoriale sont les axes capitaux de ce contrat, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés.

Pour résumer ?

Le CRTE doit permettre aux collectivités locales d'intégrer, au sein de leurs projets de territoire, les ambitions de la transition écologique dans leurs priorités.

Le but de ce contrat est de concourir à travers les actions retenues, à une atteinte des objectifs nationaux en matière de stratégie nationale bas-carbone, de biodiversité, de Plan national d'adaptation au changement climatique et de préservation des ressources naturelles. Une attention toute particulière est portée sur la lutte contre l'artificialisation des sols, au développement des nouvelles pratiques agricoles, aux circuits courts et à l'économie circulaire.

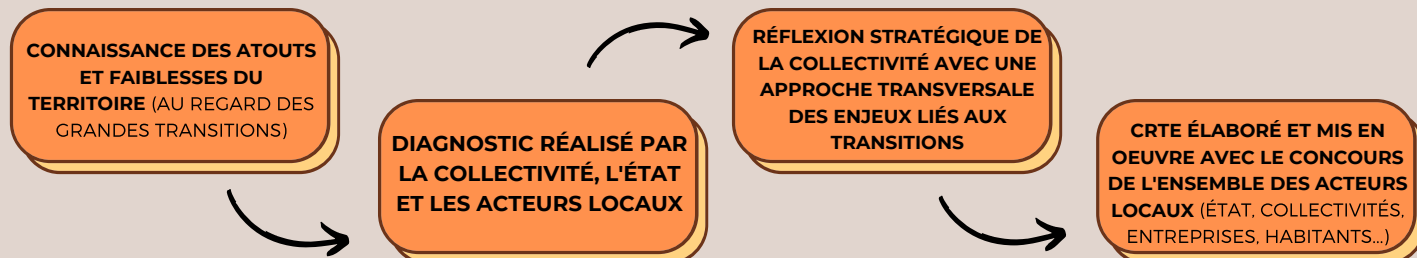


OBJECTIFS	Associer les territoires (collectivités territoriales, acteurs socio-économiques, associations, habitants) au plan de relance	Accompagner les collectivités dans leur projet de territoire , vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire	Illustrer l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation (traduire un nouveau cadre de dialogue, faisant converger les priorités de l'Etat et les projets de territoire portés par les acteurs locaux)
-----------	---	---	---

LE CRTE intègre le Contrat de Transition Ecologique (CTE) qui résulte d'une co-construction avec les élus, les services de l'Etat, les entreprises et les citoyens.



PROCÉDURE



FINANCEMENTS

Le CRTE bénéficiera des crédits du Plan de relance, dont il incarnera la déclinaison territoriale. Le Plan de relance (100 milliards d'euros) repose sur 3 axes principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Des moyens financiers de l'État pour soutenir les collectivités mais également des moyens financiers en matière d'ingénierie.



QUELS SONT LES PROJETS CONCERNÉS ?

C'est un nouveau cadre de travail contractuel pour les 6 ans du mandat. La trame essentielle est la transition écologique, un sujet très important dans notre société actuelle. Cependant, les projets peuvent également reposer sur différents programmes portés par l'Agence (l'Agence nationale de cohésion des territoires). Ces outils permettent aux élus de rédiger leurs programmes personnalisés, à leur main, avec l'aide de l'Agence qui va leur apporter de l'ingénierie, des conseils et une aide à la mise en œuvre. À terme, le CRTE englobera les différents programmes de cohésion territoriale (Action cœur de Ville, Petites Villes de demain...).

Aujourd'hui, les programmes pré-existants constituent des éléments essentiels d'un CRTE.

SE BASER SUR DES PROGRAMMES PRÉ-EXISTANTS POUR ÉLABORER UN CRTE : EXEMPLE DU PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE ET PETITES VILLES DE DEMAIN

Le programme Action cœur de ville va avoir comme objectif principal de revitaliser les centres-villes de demain afin de réduire la fracture territoriale, de stimuler l'économie et d'améliorer la qualité de vie.

Ce programme est impulsé par le gouvernement et c'est la Banque des Territoires qui se mobilise pour accompagner la réalisation des projets portés par ces territoires.

Les projets vont reposer sur les exemples suivants : création de logements, rénovation des écoles, développement des commerces et entreprises, développement des mobilités, déploiement des infrastructures et des usages numériques...

Ce programme concerne 222 villes moyennes en France.



ACTION CŒUR DE VILLE EN CHIFFRES

222 VILLES RETENUES PAR
ACTION CŒUR DE VILLE

20 MILLIONS D'HABITANTS
CONCERNÉS, SOIT 23% DE LA
POPULATION FRANÇAISE

5 MILLIARDS D'€ SUR 5 ANS

Le programme Petites villes de demain a pour but d'améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, tout en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques dans une thématique reposant toujours sur le respect de l'environnement. L'objectif principal de ce programme est de renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralités afin de bâtir et de concrétiser leurs projets de territoire. Le mandat dure également 6 ans, de 2020 à 2026.



PETITES VILLES DE DEMAIN EN CHIFFRES

+ DE 1 600 COMMUNES

3 MILLIARDS D'€ ALLOUÉS

Cette fiche a été réalisée dans la continuité du travail d'atelier réalisé en classe par des élèves de 5ème année pendant l'année universitaire 2021-2022 sur le processus d'élaboration et de mise en œuvre du Contrat de Relance et Transition Ecologique CRTE dans les territoires ruraux de la région Centre Val de Loire. Cet atelier a été porté par une dizaine d'étudiants de la filière ITI (Ingénierie Territoriale et Internationale) de Polytech Tours en Génie de l'Aménagement et de l'Environnement.

LES TERRITOIRES CONCERNÉS

En Région Centre-Val de Loire, 42 territoires sont sous CRTE. Voici la liste :

LIBELLÉ DU CRTE	DÉPARTEMENT
CRTE Bourges Plus	CHER
CRTE Pays de Sancerre - Sologne	CHER
CRTE Pays de Loire - Val d'Aubois	CHER
CRTE du Pays du Berry Saint-Amandois	CHER
CRTE Centre-Cher	CHER
CRTE Chartres Métropole	EURE-ET-LOIR
CRTE Agglo du Pays de Dreux	EURE-ET-LOIR
CRTE des Portes Euréliennes d'Ile de France	EURE-ET-LOIR
CRTE entre Beauce et Perche	EURE-ET-LOIR
CRTE Cœur de Beauce	EURE-ET-LOIR
CRTE du Syndicat du Pays Dunois	EURE-ET-LOIR
CRTE du Perche	EURE-ET-LOIR
CRTE du Pays de Valençay en Berry	INDRE
CRTE du Pays de la Châtre en Berry	INDRE
CRTE du Pays Castelroussin - Val de l'Indre	INDRE
CRTE du Parc naturel régional de la Brenne	INDRE

LIBELLÉ DU CRTE	DÉPARTEMENT
CRTE Champagne Boischauts	INDRE
CRTE Eguzon - Argenton - Vallée de la Creuse	INDRE
CRTE du Pays d'Issoudin	INDRE
CRTE Tours Métropole Val de Loire	INDRE-ET-LOIRE
CRTE Touraine-Est Vallées	INDRE-ET-LOIRE
CRTE de Gâtine et Choisses - Pays de Racan	INDRE-ET-LOIRE
CRTE du Castelrenaudois	INDRE-ET-LOIRE
CRTE de Bléré Val de Cher	INDRE-ET-LOIRE
CRTE du Val d'Amboise	INDRE-ET-LOIRE
CRTE Chinon, Vienne et Loire	INDRE-ET-LOIRE
CRTE Loches Sud Touraine	INDRE-ET-LOIRE
CRTE Touraine Vallée de l'Indre	INDRE-ET-LOIRE
CRTE Touraine Val de Vienne	INDRE-ET-LOIRE
CRTE Touraine Ouest Val de Loire	INDRE-ET-LOIRE
CRTE Agglopolys	LOIR-ET-CHER
CRTE du PETR Pays Loire Beauce	LOIR-ET-CHER

LIBELLÉ DU CRTE	DÉPARTEMENT
CRTE du Pays Vendômois	LOIR-ET-CHER
CRTE du Pays de Grande Sologne	LOIR-ET-CHER
CRTE du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais	LOIR-ET-CHER
CRTE Orléans Métropole	LOIRET
CRTE Forêt d'Orléans-Loire-Sologne	LOIRET
CRTE Pays Loire Beauce	LOIRET
CRTE du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais	LOIRET
CRTE du Pays du Giennois	LOIRET
CRTE Gâtinais Montargois	LOIRET
CRTE des Portes de Sologne	LOIRET

BIBLIOGRAPHIE

https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2021-04/crte-com-nationale_16_9_hd_0.png
<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/crte-832-perimetres-definis-et-510-territoires-accompagnes-455>
<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/contrat-de-relance-et-de-transition-ecologique/>
<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/crte>
<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/CRTE>
<http://outil2amenagement.cerema.fr/le-contrat-de-relance-et-de-transition-ecologique-r1284.html>

FICHE CRST

CONTRATS RÉGIONAUX DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE



Cadre d'intervention des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale adopté le 21 décembre 2017.

QUESTIONS ABORDÉES

Quels sont les objectifs des CRST ?

Quels sont ses financements ?

Quels sont les territoires concernés ?

Le CRST est un nouveau mode de financement régional qui présente une certaine volonté de rapprochement entre la Région et ses territoires alentours dans un but commun : l'aménagement du territoire avec équilibre et respect des initiatives locales et particularismes locaux.

Pour résumer ?

Un CRST réside dans l'idée d'un partenariat et de la confiance entre la Région et ses acteurs locaux. Ce contrat devient le guichet unique des territoires.



OBJECTIFS

Développer l'emploi et l'économie

Favoriser le mieux-être social

Renforcer le maillage urbain et rural

Accompagner la transition écologique des territoires

- Projets agricoles
- Infrastructures d'accueil des entreprises
- Locaux de formation....

- Santé
- Services à l'enfance et à la jeunesse
- Accès à la culture....

- Espaces publics
- Rénovation urbaine
- Revitalisation des centres-villes....

- Déclinaison locale de :
 - Plan Climat Énergie régional
 - Stratégie régionale pour la biodiversité..

TROIS DYNAMIQUES

AMÉNAGEMENT
ÉQUILIBRÉ

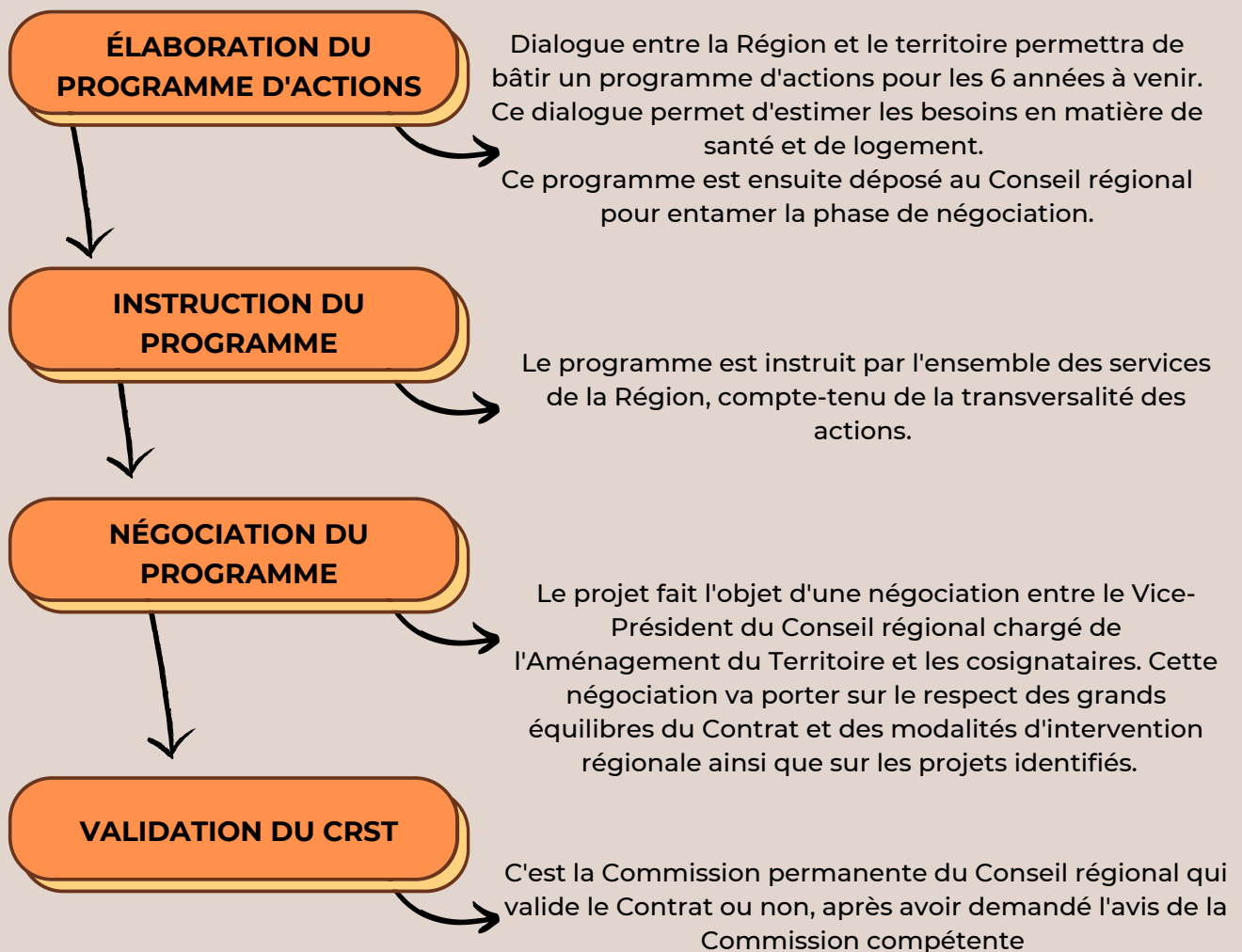
SOLIDARITÉ

DÉVELOPPEMENT
DURABLE



FINANCEMENTS	Subventions (si + de 20% du coût total éligible du projet)	Projets portés par des structures privées	Bonifications
MONTANT DE LA SUBVENTION	≥ 2 000€	≤ 30 000€ (exceptionnellement 100 000€ pour projets agricoles collectifs, artistiques, culturels ou touristiques)	Majoration de 10% si : - bois comme système de chauffage - bâtiment à très faible consommation d'énergie - bâtiment avec matériaux biosourcés - éclairage public conçoit une extinction nocturne

PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU CRST

EXEMPLES DE CRST - FORÊT D'ORLÉANS
LOIRE - SOLOGNE

Les projets suivants sont des exemples des nombreuses réalisations qui peuvent être subventionnées dans le cadre du CRST :

AGRICULTURE

Création d'une mini-ligne d'approvisionnement de conserves de fruits et de légumes pour l'EARL Légumes du Val de Loire. Droit à une subvention à hauteur de 25%.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Plusieurs parcours sportifs ainsi que des city stades ont été subventionnés à hauteur de 20%.

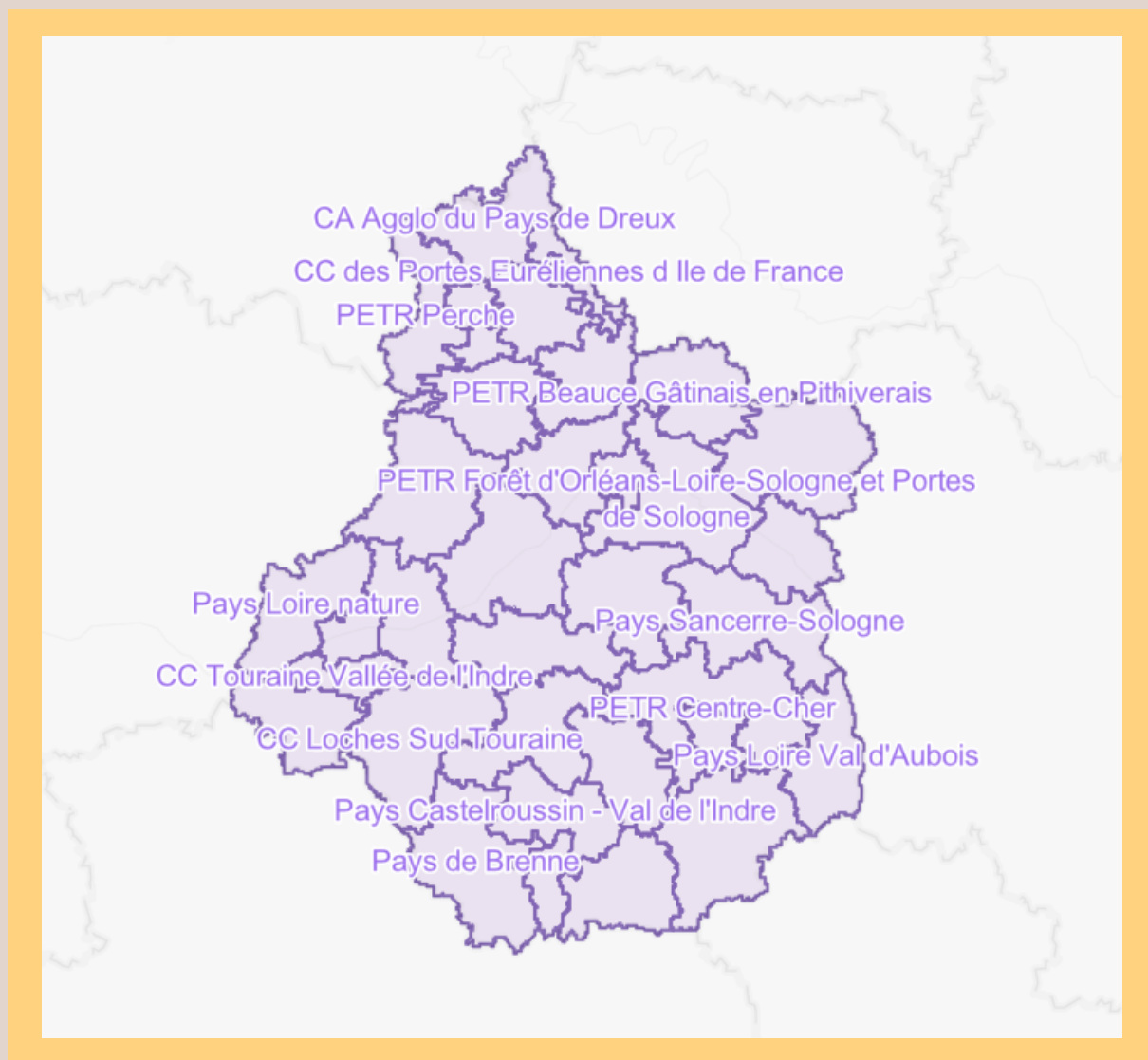
AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS

Aménagement de la place du port et des quais à Châteauneuf-sur-Loire. Droit à une subvention pouvant monter jusqu'à 40%.

Le 4ème Contrat, c'est-à-dire le Contrat régional de solidarité territoriale 2018-2024 a été validé par le Conseil régional en mai 2018. Une enveloppe de 15 501 500€ a été attribuée au territoire afin d'accompagner les projets locaux sur les thématiques : économie, services, sport, culture, biodiversité, énergie, aménagement d'espaces publics, agriculture...



TERRITOIRES CONCERNÉS (35 territoires en tout)	Communautés d'agglomération	Communautés de communes	Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux
Exemples	CA Agglo du Pays de Dreux	CC Touraine Vallée de l'Indre	PETR Centre-Cher



Carte des territoires de contractualisation en Région Centre-Val de Loire

Source : ArcGis, <https://crcentre.maps.arcgis.com/apps/instant/media/index.html?appid=a9e294d0835b4e8d8df034717646f233¢er=1.6801,47.6511&level=6>

BIBLIOGRAPHIE

<https://rnp.at.fr/reseaux/centre-val-de-loire/>
<https://www.centre-valdeloire.fr/agir/valoriser-le-territoire/les-contrats-regionaux-de-solidarite-territoriale>
<https://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2006-2-page-115.htm>
<https://www.centre-valdeloire.fr/sites/default/files/media/document/2020-07/R%C3%A8gles%20et%20modalit%C3%A9s%20communes%20des%20CRST.pdf>
https://www.centre-valdeloire.fr/sites/default/files/media/document/2020-10/cadre-intervention-vote-dec-2017_0.pdf

FICHE LEADER

LIAISON ENTRE ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE RURALE



Depuis sa création en 1991, LEADER donne aux territoires l'initiative de se constituer en GAL (Groupement d'Action Locale) qui représentent les territoires d'intervention devant définir une stratégie de réponse aux besoins des habitants.

QUESTIONS ABORDÉES

Quels sont les objectifs de LEADER ?

Quels sont ses financements ?

Quels sont les territoires concernés ?

LEADER consiste en un soutien à des territoires ruraux pour des actions relatives à la mise en oeuvre de stratégies de développement définies au préalable localement par un ensemble de partenaires publics et privés. Ce programme est co-financé par l'Union Européenne.

Pour résumer ?

LEADER a pour objectif de favoriser un développement local équilibré dans le but de répondre au mieux aux enjeux actuels et aux futurs défis territoriaux.

QUATRE LEVIERS D'ACTIONS



CENTRE-VAL DE LOIRE	2014-2020	2023-2027
	23 GAL	Une vingtaine de GAL
	23 M€	22 M€

LES GAL (GROUPEMENT D'ACTION LOCALE)

Les GAL sont les acteurs qui constituent le coeur de la démarche LEADER. Ils regroupent des partenaires publics et privés représentatifs des acteurs socio-économiques d'un territoire afin d'élaborer une stratégie locale de développement (SLD). La démarche repose sur la forte implication de la société civile et sur des démarches innovantes se portant sur l'animation et sur l'aménagement du territoire. En Région Centre-Val de Loire, les GAL sont les territoires de projets bénéficiant d'une contractualisation avec la Région (syndicats de Pays, Parcs Naturels Régionaux, Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux, Communautés d'Agglomération...). La gouvernance du GAL est le comité de programmation constitué d'acteurs privés et publics représentatifs des acteurs socio-économiques du territoire.

IDENTIFICATION DES GAL

Concernant la France, des appels à candidature émis par les Régions sont mis en place par les territoires de projets sélectionnés. Ce sont les Régions qui représentent les autorités de gestion pour la mise en oeuvre du FEADER à travers les programmes de développement rural régionaux (PDRR). Tous ces termes seront éclaircis ci-dessous.

SÉLECTION DES PROJETS PAR LES GAL

C'est le comité de programmation qui fait la sélection des projets sur la base d'opinions divergents venant de nombreux secteurs, avec la présence d'au moins 50% des membres issus de la sphère privée. Le but de rassembler tous ces acteurs va permettre de sélectionner de manière transparente et non discriminatoire les projets. Les critères objectifs de sélection sont définis par le GAL en question.

LES ACTEURS DE LEADER

RÉSEAU EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RURAL (REDR)

Objectifs d'accroître l'implication des parties prenantes dans le développement rural, l'amélioration de la qualité des programmes de développement rural, l'information sur les bénéfices de la politique de développement rural ainsi que leur évaluation. Il est constitué lui-même de nombreux acteurs tels que les réseaux ruraux nationaux (RRN), les organisations européennes, les services de conseil agricole et donc les GAL pour notre cas d'étude.

D'après la définition du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, le Réseau rural national est un outil de réflexions, d'échanges et de débats sur les territoires ruraux et les politiques utiles à leur développement. De son côté, le RRN va assurer les relations avec le REDR aux côtés des autres États membres. Cette collaboration va permettre de rapprocher les acteurs afin de les mettre en lien et de valoriser les bonnes pratiques locales.

RÉSEAU RURAL NATIONAL (RRN)

RÉSEAUX RURAUX RÉGIONAUX (RRR)

Enfin, les derniers acteurs de LEADER sont les RRR, Réseaux Ruraux Régionaux. Ils sont présents pour travailler et étudier sur le territoire régional en lien direct avec leur Programme de Développement Rural (PDR) afin d'avoir un rôle de prospection, de veille et de repérage au niveau local. Concernant la Région Centre-Val de Loire, le RRR est le Réseau Oxygène CVL.



FINANCEMENTS

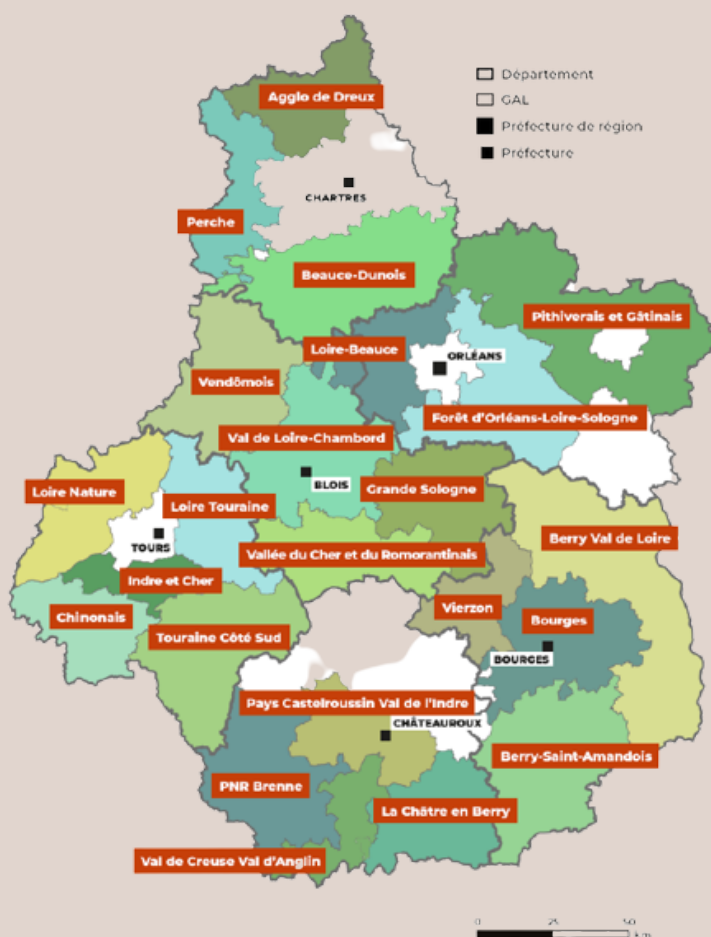
Les projets mis en oeuvre dans le cadre de la démarche LEADER sont financés par les crédits du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et par des crédits nationaux qui proviennent de l'État, des collectivités territoriales et d'autres fonds publics comme les communautés de communes...

7 PRINCIPES POUR UNE DÉMARCHE

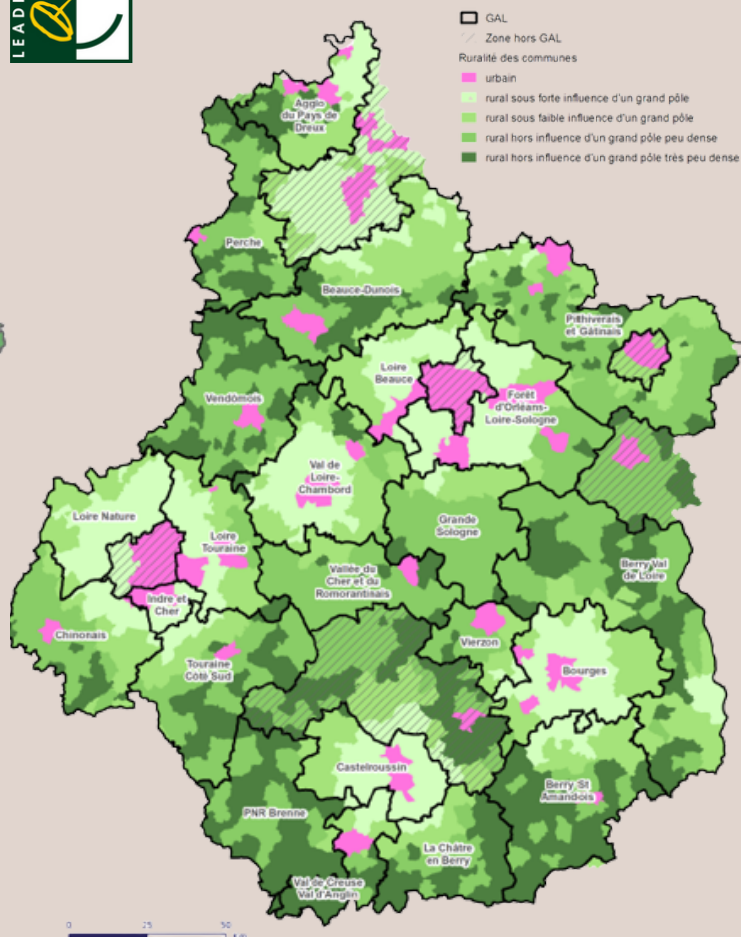
La démarche LEADER repose sur 7 axes principaux, c'est une démarche locale, partenariale, multi sectorielle, de coopération, innovante, participative et ascendante.

Concernant l'aspect local, cela veut dire que la démarche s'ancre dans un territoire, à une échelle réduite. Le partenariat ressort de la coopération entre l'aide au montage et au développement de projets, ainsi qu'à la recherche de territoires partenaires français, européens et pays tiers. La démarche est également multi sectorielle, autrement dit elle implique plusieurs secteurs, que ce soit le secteur public ou le secteur privé. De plus, cette dernière est participative puisqu'elle implique la mise en place des GAL à travers la participation de nombreux acteurs. Enfin, cette démarche est dite "ascendante", caractéristique essentielle à la bonne réalisation d'une contribution LEADER, elle repose sur un système qui fonctionne de "bas en haut", autrement dit elle optimise la priorisation des données venant du terrain afin de construire des projets sur des bases concrètes et satisfaisants les besoins locaux.

LES TERRITOIRES CONCERNÉS



Carte des GAL de la Région Centre-Val de Loire 2014-2020
Source : Contribution LEADER



Les territoires des GAL et ruralité des communes en région
Centre-Val de Loire
Source : Contribution LEADER

Il faut noter qu'en 2023, une nouvelle sélection des territoires sera organisée, par conséquent les périmètres des GAL actuels peuvent changer pour la programmation LEADER 2023-2027.

BIBLIOGRAPHIE

https://www.reseaurural.fr/sites/default/files/documents/fichiers/2019-03/2018_LEADER_guide_du_porteur_de_projet_gal_pays_grand_brian%C3%A7onnais.pdf
<https://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/actualites/programmation-leader-2023-2027-soutien-europeen-au-developpement>
<https://www.reseaurural.fr/territoire-leader>
https://www.reseaurural.fr/sites/default/files/documents/fichiers/2017-10/2017_leader_brochure_plaquette_presentation_leader.pdf
 Programme Européen LEADER 2023-2027, Hervé COUPEAU, 21/02/2022